



PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT CENTRE DE TENNIS DU PARC JARRY

De nouveaux courts intérieurs pour les passionnés du tennis de Montréal
Un nouvel amphithéâtre de tennis dans un environnement de qualité
Une nouvelle promenade pour les amis du parc Jarry

TENNIS
CANADA

DÉCEMBRE 2002

TABLE DES MATIÈRES

1. Le sommaire	2	Les annexes
2. L'histoire	3	Annexe 1 : Liste des événements non tennistiques au CTPJ, 1997-2002
2.1. Le parc Jarry		
2.2. Le Centre de tennis du parc Jarry (CTPJ)		
3. Tennis Canada	5	Annexe 2 : Le communiqué de presse, 14 juillet 2002
3.1. Le statut et la mission		
3.2. Les tournois nationaux et internationaux		
3.3. La création du CTPJ : le fruit d'un partenariat		
4. Le projet de réaménagement et de développement du CTPJ	7	Liste des plans
4.1. Les objectifs du projet		A100 Plan d'implantation du projet CTPJ
4.2. La démarche de planification		A300 Élévations nord et sud des bâtiments
4.3. La description du concept architectural		A102-C Court n° 1, plan niveau 2 et plan de toit
4.4. Le concept d'aménagement paysager		A301-C Court n° 1, coupes transversale et longitudinale
4.5. Les vocations et les usages		A100 -T1 Bâtiment tennis intérieurs, plans niveau rez-de-chaussée, mezzanine et toit
4.6. L'accessibilité		A301 -T1 Bâtiment tennis intérieurs, élévations nord, sud et ouest
5. Les impacts sur le stationnement et la circulation	18	
6. Les retombées économiques et touristiques des Internationaux	22	
6.1 L'étude KPMG		
6.2 L'étude Léger Marketing		
7. Le financement	24	
8. L'échéancier projeté de mise en œuvre	24	
9. Le projet et la communauté	26	
10. Les professionnels et les consultants	27	

Photo aérienne
du site existant



Projet de
réaménagement et
développement du CTPJ



1. LE SOMMAIRE

Le parc Jarry accueille des amateurs de tennis depuis plus de 50 ans. Tennis Canada y tient les Internationaux de tennis du Canada depuis le début des années quatre-vingt. Installé à l'époque dans l'ancien stade de base-ball des Expos, cet événement de grande envergure a maintenant lieu dans un stade de tennis moderne érigé en 1995-96 en vertu d'une entente historique de vingt ans conclue entre Tennis Canada et la Ville de Montréal. L'intérêt des Montréalais et Montréalaises pour ce sport ne s'est pas démenti. Loin de là, l'achalandage de l'un des dix plus importants tournois de tennis du monde connaît une croissance constante. Tant et si bien que le site, tel qu'aménagé en 1995-96, arrive à maturité.

Tennis Canada présente son projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry (CTPJ) avec trois grands objectifs :

- Remplacer les installations temporaires du court n° 1 par un équipement permanent de calibre international et adapté à des activités multifonctionnelles;
- Accroître le nombre de terrains de tennis offerts douze mois par année aux amateurs de tennis;
- Réaménager des espaces verts pour la détente et le loisir, accessibles à tous les usagers du parc.

En résumé, Tennis Canada propose la construction d'un nouveau court n° 1 à l'emplacement du court n° 1 actuel, dans une enceinte de type amphithéâtre (à la fois fonctionnelle pour les grands tournois et pouvant tout aussi bien accueillir des activités culturelles et communautaires), l'agrandissement du centre de tennis intérieur et l'aménagement éventuel de 4 tennis extérieurs sur le toit du bâtiment, l'ajout éventuel de 1 500 sièges au court central, la re-localisation de terrains de tennis extérieurs, le déplacement et la modernisation des infrastructures électriques, l'aménagement d'une nouvelle promenade et d'un lien au quartier Parc-Extension, l'amélioration de l'aménagement paysager et l'implantation possible d'un service alimentaire saisonnier en façade du stade central.

Le projet de réaménagement et de développement du CTPJ sera construit en trois phases distinctes. Les deux premières phases, comprenant les travaux les plus importants, devraient être complétées pour l'été 2004.



Le Stade Jarry : résidence des Expos de Montréal de 1969 à 1976

2. L'HISTORIQUE

2.1 Le parc Jarry

Créé en 1925, le parc Jarry fait partie des grands parcs de la Métropole. Déjà à l'époque, ce grand « terrain de jeux », tel que le définissait le service des travaux publics de la ville, suscitait sans conteste un vif intérêt dans la communauté montréalaise qui lui reconnaissait « son potentiel comme lieu de regroupement et de développement pour la ville »¹. Après plusieurs années de location à la famille Jarry, la Ville de Montréal en a finalement fait l'acquisition en septembre 1945.

Les années 1945-1968 ont été des années de consolidation dans l'histoire du parc Jarry. À compter de 1950, le nouveau plan d'aménagement du parc a été mis en application alors que les travaux allaient s'étendre sur une décennie.

Un lieu de détente, de sport... et de rassemblement

C'est à la fin des années cinquante que les Alouettes de Montréal s'installaient au parc Jarry pour s'y entraîner. « L'annonce de cette décision augmentait la renommée du parc Jarry en le faisant connaître davantage et en lui accordant un prestige encore jamais atteint. »² Les footballeurs ont été rejoints par l'équipe de soccer de Montréal en 1966. Le terrain de base-ball, pour sa part, a été rendu disponible aux ligues locales au début de 1960. Dès lors, le stade a servi aux joutes de la Ligue de base-ball Montréal junior puis, à compter de 1969, il a accueilli les Expos de Montréal. Pas moins de 29 000 personnes sont venues au parc Jarry pour assister au premier match de la saison! Leur popularité était si grande que l'assistance totale atteindra plus de 7,5 millions au cours de ces huit belles années au stade du parc Jarry.

« Par ailleurs, comme dans d'autres parcs municipaux, des activités comme le tir à l'arc, le tennis, la natation, le patin, les sports d'équipe (crosse, hockey, base-ball, football, soccer), l'athlétisme et les jeux à caractère social (balançoire, pétanque, boulingrin, etc.) étaient offertes, sans compter les autres activités de loisirs et les jeux de détente, tous plus passionnants les uns que les autres. »³ Il faut savoir qu'en 1956, on comptait déjà 20 courts de tennis municipaux dans la section nord du parc Jarry.

C'est en 1973 que le stade de base-ball a commencé à servir à d'autres usages. Ainsi, : « si l'équipe de base-ball les Expos a grandement contribué à populariser le parc Jarry, à le singulariser parmi les autres parcs urbains montréalais, un premier événement de grande importance, le congrès international des Témoins de Jéhovah, le fera connaître sur la scène internationale. Ce sera le premier, mais il sera suivi par deux autres encore plus prestigieux et qui illustreront l'histoire récente du parc Jarry, soit les Internationaux de tennis du Canada et la visite du pape Jean-Paul II ».⁴

Il est intéressant de souligner que le congrès des Témoins de Jéhovah, un événement unique dans l'histoire de Montréal, s'est tenu parallèlement au déroulement des activités habituelles du parc et des joutes des Expos; plus de 70 000 repas ont été servis en quatre jours! Onze ans plus tard, le pape Jean-Paul II y attira 300 000 personnes pour célébrer une messe en plein air.

En parallèle, dans le cadre du Plan de développement du parc Jarry et outre le projet de construction du CTPJ en 1995, la Ville de Montréal a elle-même investi plus de 4,5 millions de dollars dans le parc depuis une quinzaine d'années, notamment pour l'aire de jeux, l'aménagement du

¹ Le parc Jarry de Montréal, François Hudon, éditions Logiques, 2000, page 61

² Ibid., page 83

³ Ibid., page 87

⁴ Ibid., page 119



Août 1995 : début des rénovations du Stade Jarry pour créer le Centre de tennis du parc Jarry

lac, la réfection des courts de tennis et des terrains de balle, l'intégration d'une œuvre d'art, le rouli-roulant, les jeux d'eau, les terrains de soccer et terrain de cricket, l'aire de jeux pour enfants, l'aire d'exercices canins, les terrains de volley-ball, la plantation, l'installation de mobilier et d'éclairage. Tant et si bien qu'au fil des ans, de plus en plus d'événements populaires – culturels ou sportifs – de petite ou de grande envergure, et initiés par les diverses communautés du secteur, ont ponctué la vie du parc Jarry.

2.2 Le Centre de tennis du parc Jarry (CTPJ)

C'est en 1981 qu'a eu lieu le premier tournoi international de tennis. Pour Tennis Canada, le choix de ce site s'imposait de lui-même. Et puis, comme l'écrivait auparavant un journaliste de La Presse le 2 juin 1979 : « Jamais projet montréalais en sport international n'aura cependant été plus solidement ancré dès le départ, ne se sera adressé à un site aussi naturel et facilement transformable, ni aura comporté finalement une telle séduction : arracher un siège social à Toronto! »

À compter de 1993, Montréal s'est joint au réseau sélect des neuf villes participant à un circuit étoile du tennis. Seule ombre au tableau, depuis quelque temps déjà, la vétusté du stade du parc Jarry commençait à se faire criante. Il fallait moderniser le stade pour répondre à la demande des amateurs de tennis et, surtout, ne pas perdre le statut international de Montréal, ne pas échapper de tournois importants.

Or, c'est le 9 février 1995 qu'un protocole d'entente a été adopté entre la Ville de Montréal et Tennis Canada. En vertu de cet accord d'une durée de vingt ans, « la ville cédait à Tennis Canada vingt acres (soit près de 84 800 m²) du terrain du parc Jarry en échange de la gestion par celui-ci des installations à y construire. De plus, le quart du temps d'utilisation des nouveaux lieux serait réservé aux joueurs potentiels (sic), la moitié au tennis libre et le dernier quart au tennis d'excellence des tournois. Par ailleurs, le stade se donnait une nouvelle mission auprès des jeunes et de la relève, qui avaient ainsi la chance d'être des clientèles privilégiées au stade Jarry(...) » « L'aménagement, déclarait alors le maire, deviendra un atout pour cette aire d'activités sportives et culturelles. »⁵

Cette entente est certes un bel exemple de ce que prône la Ville dans son Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal : « la pleine mise en valeur des espaces libres à Montréal dépendra largement de la capacité de la Ville de développer de nouvelles formes de partenariat avec différents intervenants pour accroître les ressources complémentaires à celles de la Ville, qu'elles soient de nature foncière, ou financière, ou encore sous forme d'interventions directes. »⁶

Les plus récentes années de l'histoire « du stade de tennis du parc Jarry sont marquées au sceau du succès et témoignent de la vision des gens qui voulaient vraiment implanter le tennis à Montréal »⁷ alors qu'aujourd'hui, « ... les résidants de Villeray et d'ailleurs en sont venus à apprécier le parc Jarry, à l'intégrer dans leurs mœurs et à attendre des autorités qu'elles le dotent d'équipements appropriés non seulement pour l'élite sportive, mais pour les sportifs amateurs et tous les autres Montréalais. »⁸

En fait, « au parc Jarry, particulièrement durant la saison estivale, les occasions propices à organiser des activités diverses ne manquent pas : l'endroit est accueillant, la population locale s'y prête de façon conviviale et les suggestions de rencontres, de fêtes et d'autres activités abondent. Certaines sont à vocation culturelle, d'autres misent plutôt sur les sports, et certaines combinent les deux à la fois. »⁹ C'est dans le respect de cette tradition que se situe le projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry.

⁵ Le parc Jarry de Montréal, François Hudon, éditions Logiques, 2000, page 163

⁶ Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal, 1992, page 35

⁷ Le parc Jarry de Montréal, François Hudon, éditions Logiques, 2000, page 166

⁸ Ibid., page 190

⁹ Ibid., pages 175-176



Les Internationaux de tennis du Canada attirent des milliers de Montréalais et de touristes chaque année

3. TENNIS CANADA

3.1 Statut et mission

Tennis Canada, l'une des plus imposantes et des plus anciennes associations sportives nationales, est chargé de promouvoir et de développer le tennis au pays à tous les échelons : de la jeune relève jusqu'aux professionnels.

Fondé en 1890, l'organisme avait alors pour mandat de promouvoir le tennis amateur, de définir et de maintenir à jour les règles de jeu ainsi que de sanctionner et d'organiser des tournois. Aujourd'hui, Tennis Canada a pour mission de favoriser l'essor du tennis et d'encourager tous les joueurs à rechercher l'excellence. L'organisme estime qu'en remplissant son mandat, il vise à devenir un chef de file en matière de développement sportif et une référence à l'égard des valeurs sociales et personnelles fondamentales du sport.

Tennis Canada est une association sportive nationale, à but non lucratif, composée de 10 membres, soit les 10 associations de tennis provinciales, et d'un membre associé, soit l'association de tennis des Territoires du Nord-Ouest. Le conseil d'administration est formé de membres bénévoles, élus par les associations provinciales de tennis pour un mandat de deux ans.

Tennis Canada est membre de la Fédération internationale de tennis, de l'Association olympique canadienne, du Comité paralympique du Canada et de l'Association internationale de tennis en fauteuil roulant et a la responsabilité d'administrer, de commanditer et de sélectionner les équipes pour la coupe Davis, la Coupe Fed et les Jeux olympiques, les équipes nationales de tennis en fauteuil roulant et les équipes nationales juniors et vétérans. Tennis Canada reçoit du financement et (ou) du soutien de Sport Canada, de l'Association olympique canadienne, de l'association canadienne des Entraîneurs, des Centres nationaux du sport et de la Fédération internationale de tennis.

3.2 Tournois nationaux et internationaux

Tennis Canada a donc pleine autorité sur tous les tournois nationaux ainsi que sur toutes les compétitions sanctionnées au niveau international qui se déroulent au Canada. Ainsi, l'organisme présente les événements prestigieux que sont les Internationaux de tennis du Canada d'abord seulement à Toronto et, depuis 1981, en alternance avec Montréal. Il est intéressant de rappeler que les Championnats internationaux de tennis du Canada ont commencé en 1890 alors que le tournoi des dames a été initié en 1892. Une tradition plus que centenaire au pays.

Pour Montréal, il s'agit de l'un des événements touristiques majeurs du Québec, au même titre que le Festival de Jazz, le Grand Prix du Canada ou le Mondial SAQ / Feux d'artifice de Montréal. À titre d'exemple, en 2001 le Masters de tennis du Canada a obtenu plus de 800 heures d'écoute dans quelque 148 pays, rejoignant quelque 103 millions de téléspectateurs. Près de 175 médias couvrent le tournoi sur place.

Les profits nets de ces grands événements internationaux sont totalement réinvestis dans le développement et la promotion du sport. En 2000 par exemple, ce sont plus de 3 millions de dollars que Tennis Canada a remis aux petits et grands joueurs de tennis.

3.3 La création du CTPJ : le fruit d'un partenariat

Outre Toronto, c'est à Montréal seulement que Tennis Canada a pignon sur rue. Au moment où germait l'idée de transformer l'ancien stade de base-ball du parc Jarry en un stade de tennis moderne, s'est également exprimée la volonté de regrouper sous un même toit tous les organismes tennistiques du Québec. Il y avait lieu de susciter une synergie créatrice entre les divers niveaux représentés à Montréal : le national, le provincial et le municipal.

L'ouverture du Centre de tennis du parc Jarry est venu cristalliser un partenariat dont le milieu tennistique du grand Montréal avait besoin. Le CTPJ a créé au cœur de Montréal une « masse critique » d'équipements collectifs devenue essentielle au développement du sport.

Ainsi, le CTPJ regroupe désormais les dirigeants, les employés et les bénévoles de la Fédération québécoise de tennis¹⁰, en plus du personnel de Tennis Montréal¹¹ qui, jusqu'en 1996, ne pouvait être opérationnel que cinq mois par année, la Ville ne possédant que des courts de tennis extérieurs. S'ajoutent à cela des services connexes, comme une boutique d'équipement sportif et une clinique de physiothérapie. Les employés du service des parcs de la Ville de Montréal y ont également des locaux.

En vertu du partenariat entre Tennis Canada, la Fédération québécoise de tennis et la Ville de Montréal, les installations et équipements du CTPJ sont utilisés à des fins de jeu récréatif pour le grand public à raison de 50 %. Tennis Montréal utilise 25 % des temps d'occupation disponibles et la Fédération québécoise de tennis partage le reste avec Tennis Canada pour des activités de développement.

¹⁰ Fondée il y a plus de cent ans, la Fédération québécoise de tennis est un organisme sans but lucratif voué à la promotion du tennis au Québec. Elle regroupe plus de 500 000 adeptes et quelque 35 000 membres individuels provenant en majorité de ses clubs intérieurs et affiliés. La Fédération québécoise de tennis met continuellement sur pied des programmes qui assurent un développement efficace à tous les niveaux de participation, soit l'initiation, la récréation, la compétition et la haute performance. La Fédération est aussi heureuse de s'associer à l'organisation d'événements majeurs en sol québécois, tels la Coupe Rogers AT&T, le Masters de tennis du Canada, le Challenge Bell de Québec, les Internationaux juniors de Repentigny, le Challenger de Granby, en plus des 150 tournois qu'elle sanctionne chaque année.

¹¹ Tennis Montréal est un organisme relevant de la ville de Montréal qui a pour objectif de promouvoir et développer le tennis à Montréal. Sa mission est d'aider les jeunes athlètes à performer au meilleur d'eux-mêmes. La détermination, le courage, l'esprit sportif et l'honnêteté font partie des valeurs de son programme.

Le tennis accessible à tous par les programmes et les activités de la Fédération québécoise de tennis et de Tennis Montréal



Par exemple :

- Cours pour les adeptes de tennis en fauteuil roulant
- Liges récréatives
- Liges compétitives
- Activités ponctuelles avec les écoles primaires et secondaires de Montréal

Tout en respectant la vocation traditionnelle du parc Jarry, on optimise ainsi la contribution de ce grand parc à la desserte locale des quartiers voisins. Notamment en intégrant le tennis au programme scolaire de certaines écoles du secteur; à ce chapitre, la collaboration avec la polyvalente Lucien-Pagé (1997-2002) est un exemple que Tennis Canada compte poursuivre au niveau primaire avec la collaboration de Tennis Montréal. Au cours des six dernières années, ce sont plus de 8 000 jeunes Montréalais, de 7 à 17 ans, qui ont pratiqué le tennis au CTPJ grâce au travail de cet organisme.

Nul doute que les activités pouvant répondre à plusieurs besoins à la fois (socialisation, détente, jeu, santé physique, découverte et acquisition de connaissances) y soient de plus en plus populaires.

Le CTPJ constitue donc un équipement sportif de premier plan dans la région métropolitaine, au service d'un bassin de plus de 50 000 adeptes du tennis. Sa clientèle est variée et nombreuse, alors que les résidents des quartiers avoisinants ont accès à des courts de tennis « dans leur cour » et, avec la carte Accès-Montréal, à un tarif et des avantages préférentiels.

Le CTPJ est accessible pour tous ceux et celles qui ont le goût de participer à un loisir de qualité, 12 mois par année, à un prix abordable.

- Les 10 courts extérieurs et les 8 courts intérieurs du CTPJ sont accessibles à tous; il n'y a pas de frais d'abonnement : premier arrivé, premier servi.
- Les détenteurs de la Carte Accès-Montréal sont les seuls à pouvoir réserver 48 heures à l'avance un court au CTPJ; coût : 8 \$ (pour un court extérieur).
- Les adeptes de tennis montréalais peuvent jouer tout l'été pour 80 \$ sans frais additionnels; le coût pour les jeunes est de 30 \$.
- Près de 95 % des plages horaires réservées le sont par des citoyens et des citoyennes de la ville de Montréal. Le taux d'occupation des courts intérieurs atteint les 90 % d'octobre à mai.



Remplacer les installations temporaires du court n° 1

4. LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU CTPJ

4.1 Les objectifs du projet

Comme nous l'avons mentionné, Tennis Canada doit d'une part maintenir sa position compétitive sur l'échiquier des grandes villes du monde qui présentent des tournois de tennis majeurs et, d'autre part, répondre à la demande croissante des Montréalais amateurs de tennis. Par ailleurs, Tennis Canada doit poursuivre sa mission du développement de ce sport.

Il a été toujours compris par Tennis Canada que sa vocation ne peut s'exercer sans tenir compte des intérêts multiples des Montréalais qui partagent le même lieu, le parc Jarry.

Plus concrètement, Tennis Canada s'est donné dans son projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry trois grands objectifs :

1. Remplacer les installations temporaires du court n° 1 par un équipement permanent de calibre international et adapté à des activités multifonctionnelles

Les installations de tournois majeurs de tennis dans le monde requièrent un court central qui peut contenir de 10 000 à 20 000 places, et un court secondaire variant de 3 000 à 10 000 places permanentes, ainsi que des courts d'entraînement extérieurs comme on retrouve présentement au parc Jarry. Lors de la réalisation des installations en 1995-96, il était évident que dans un avenir prévisible il faudrait refaire le court n° 1 avec des gradins permanents. De plus, dans le but de rendre cette nouvelle installation accessible pour d'autres activités, il était impératif d'en tenir compte dans l'élaboration du concept architectural. C'est pourquoi, on le définit comme un amphithéâtre sportif (tennis) doté d'une vocation culturelle et communautaire (spectacles).



Réaménager de nouveaux espaces verts pour la détente et le loisir



Accroître le nombre de terrains de tennis intérieurs

2. Accroître le nombre de terrains de tennis offerts douze mois par année

Comme le centre de tennis intérieur connaît un taux d'occupation de plus de 90 % et une demande toujours croissante, il est prévu d'agrandir l'édifice principal actuel afin d'aménager quatre nouveaux courts intérieurs pour le bénéfice des Montréalais et de nouveaux services sanitaires et de vestiaires rendus nécessaires par l'achalandage du centre et la tenue des tournois.

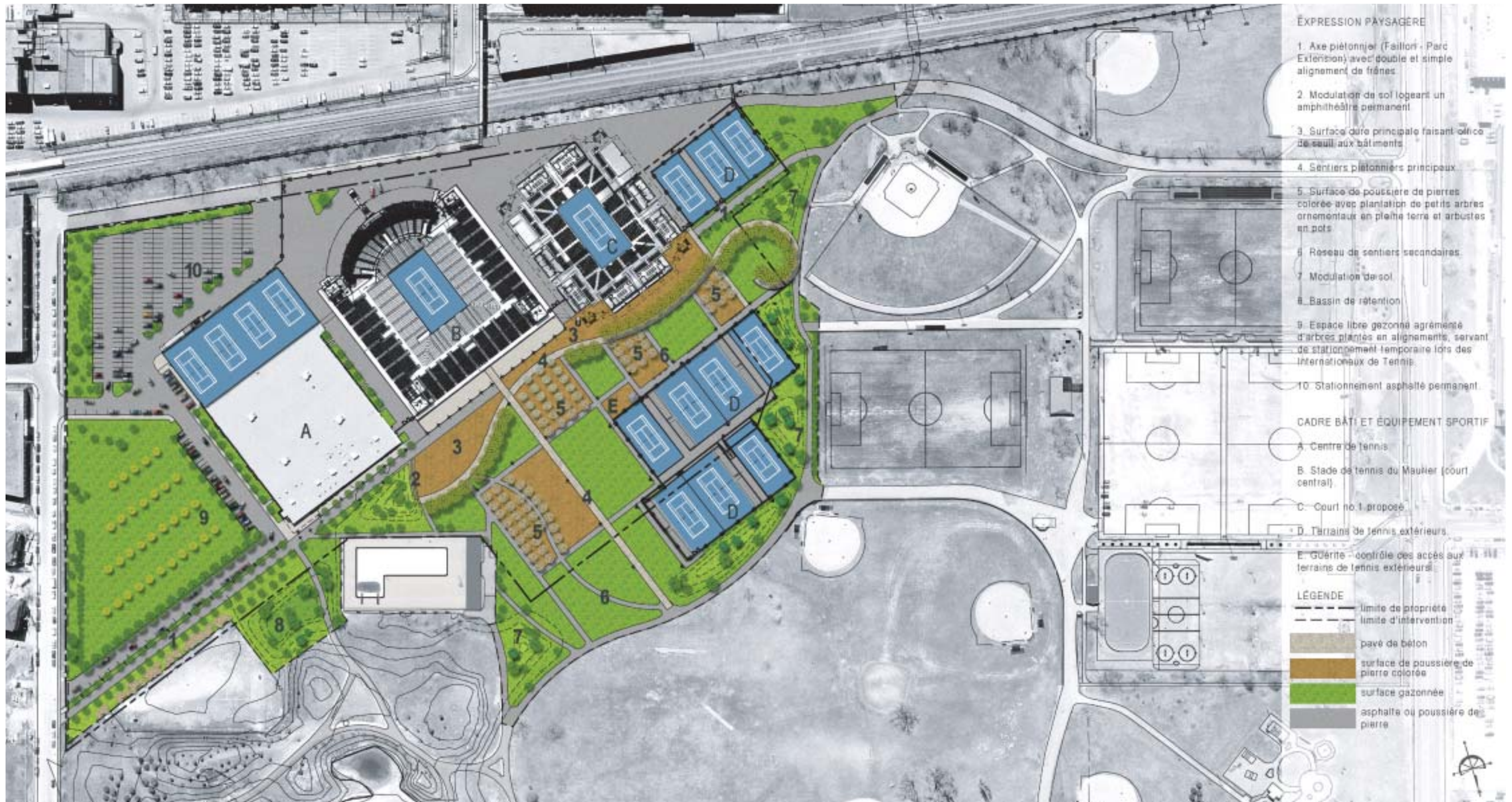
Comme la construction de nouveaux courts extérieurs est contrainte par l'espace disponible au sol, nous prévoyons que la structure de l'agrandissement du Centre de tennis intérieur soit conçue de manière à recevoir, au besoin, 4 autres courts sur la toiture. Par ailleurs, cet espace pourrait être utilisé à court terme comme aire de réception attendant au court central durant les Internationaux.

3. Réaménager de nouveaux espaces verts pour la détente et le loisir

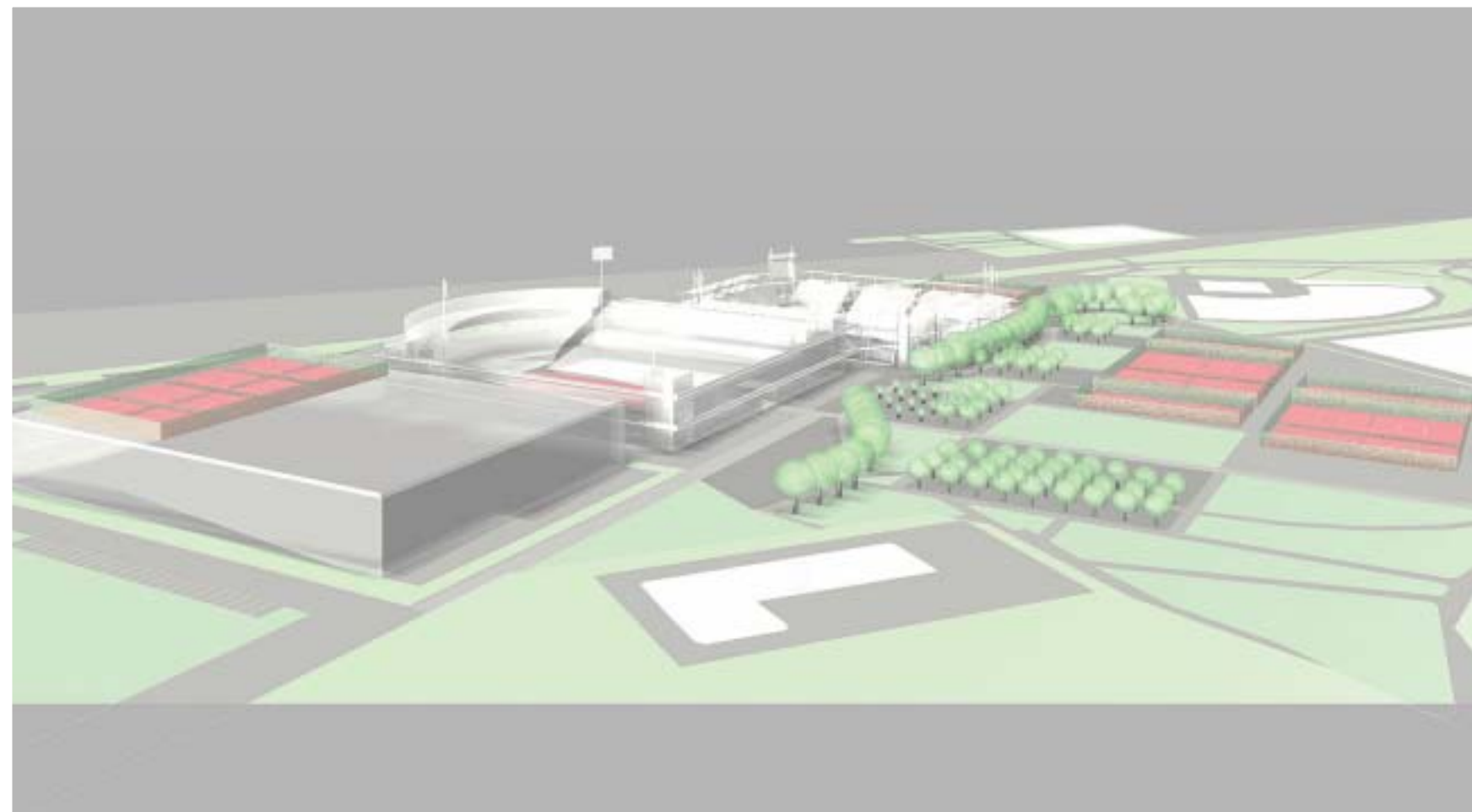
L'intention première des interventions en aménagement est de maximiser l'utilisation des espaces de Tennis Canada par les usagers du parc en créant une promenade d'un bout à l'autre du site. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Enlever la centrale électrique
- Ouvrir l'accès à l'ouest vers Parc-Extension en déplaçant des terrains d'entraînement
- Procéder à des investissements importants en aménagement paysager

Il faut, en premier lieu, faire un réaménagement complet des installations électriques et enlever le socle qui occupe la place centrale devant le stade. En second lieu, il faut déplacer les terrains de tennis extérieurs de manière à ouvrir la place sur la plaine du parc. Cette ouverture créera ainsi une toute nouvelle « porte d'accès » au parc du côté Ouest en dégagant une promenade ouvrant une perspective au pied du passage liant les parcs Saint-Roch et Jarry.



Plan d'ensemble du projet de réaménagement et de développement du CTPJ



Vue d'ensemble du projet

4.2 La démarche de planification

C'est depuis l'automne 2001 que Tennis Canada travaille à l'élaboration du projet de réaménagement et de développement du CTPJ. Pour ce faire Tennis Canada a mis en place une équipe de professionnels pluridisciplinaire comprenant des architectes, des architectes paysagistes, des consultants spécialisés pour l'élaboration d'études d'impacts en circulation, des études économiques et de marketing, de manière à concevoir un projet qui rencontre les objectifs et les standards de qualité de haut niveau.

Par ailleurs, la planification a été conduite avec des échanges continus avec les professionnels de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension, ainsi que les professionnels des services centraux de la Ville. Le groupe a élaboré différents scénarios de développement et a mesuré l'impact de ces derniers par rapport aux objectifs de Tennis Canada, des autorités municipales concernées et des préoccupations des citoyens. Par ces scénarios, les professionnels ont pu évaluer le meilleur positionnement des différents équipements dont notamment :

- la localisation du court n° 1
- la re-localisation des installations électriques
- l'accessibilité aux installations et les liens piétonniers

Tennis Canada a tenu compte de ses voisins

D'abord, en juillet dernier, Tennis Canada a rendu publics par voie de communiqué les sept engagements qu'il prenait envers les usagers et les voisins du parc Jarry dans le cadre du projet de réaménagement et de développement du CTPJ (annexe 2). Puis, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement. Ils provenaient de tous les milieux, d'associations diverses, de conseils d'administration (tant des propriétaires de condominiums voisins que des milieux d'affaires et culturel). Ces rencontres d'échanges et de discussions ont permis de présenter l'évolution du projet en fonction des commentaires et des préoccupations exprimés par les participants. Tennis Canada a été à l'écoute.

Une démarche constructive

Le projet qui fait l'objet de la demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage est la synthèse de la démarche de Tennis Canada et une réponse aux différents objectifs, enjeux et engagements. Le concept proposé est fondé sur une participation de plusieurs intervenants préoccupés par l'avenir du parc Jarry, le maintien de sa vocation, et ce dans le meilleur intérêt de tous les citoyens qui le fréquentent.



Élévation nord du projet de réaménagement et de développement du CTPJ

4.3 La description du concept architectural

L'agrandissement du Centre de tennis du parc Jarry nécessite la construction de nouvelles installations. Ces futurs aménagements ont été planifiés en tenant compte de l'utilisation actuelle et future du parc Jarry et de l'impact sur celui-ci de façon à ne pas transformer ou nuire à la vocation traditionnelle du parc.

L'implantation

L'emplacement du court n° 1 dans l'alignement avec le court central et le bâtiment de tennis intérieur permet de concentrer les bâtiments le long d'un même axe, favorise un meilleur zonage des activités et dissimule et confine toutes les zones de services entre la voie ferrée et l'arrière des bâtiments.

Cette implantation oriente toutes les façades principales vers le parc et crée une façade à caractère urbain et rythmé.

Le nouveau court n° 1

La construction d'un nouveau court n° 1 extérieur est la partie la plus importante du projet. Il s'agit d'un nouvel amphithéâtre sportif qui sera érigé à l'emplacement du court n° 1 actuel, à côté du court central.

Sommairement, cet amphithéâtre sportif prévoit le remplacement des 3 000 places des gradins temporaires et désuets du court n° 1 par 5 000 sièges permanents dans une enceinte à demie souterraine – de structure

modulaire – dont la partie hors terre s'élèvera à environ 2,5 mètres au-dessus du sol. Au besoin, dans les années futures, le court n° 1 pourrait techniquement voir sa capacité haussée de 2 000 places.

Le nouveau court n° 1 est conçu pour offrir un équipement qui se connecte avec son environnement. L'idée de faire des gradins hors sol, qui sont espacés de quelques mètres et permettent aux spectateurs d'avoir une vue sur le site du parc Jarry depuis l'intérieur du court n° 1 participe à cette vision.

Niveau 1 :

Le court n° 1 est conçu de façon modulaire pour offrir la possibilité d'une construction par phase, en fonction des besoins et des budgets disponibles. Le premier module est la « fosse » de gradins en béton, coulée sur place et qui offre un potentiel d'environ 2 500 places autour du terrain de tennis. Puisque le programme prévoit d'autres types d'activités, une rampe d'accès a été aménagée permettant la manipulation d'équipements nécessaires à la tenue d'événements autres que le tennis, pour en faire un amphithéâtre multifonctionnel.

Cette fosse se termine au niveau du sol par une plate-forme de circulation en béton. La forme de ce module épouse la géométrie du terrain de tennis, qui sera construit à environ 3,5 m en-dessous du niveau du sol. Les gradins s'élèvent au-dessus et dépassent le niveau du sol d'environ 1 mètre.

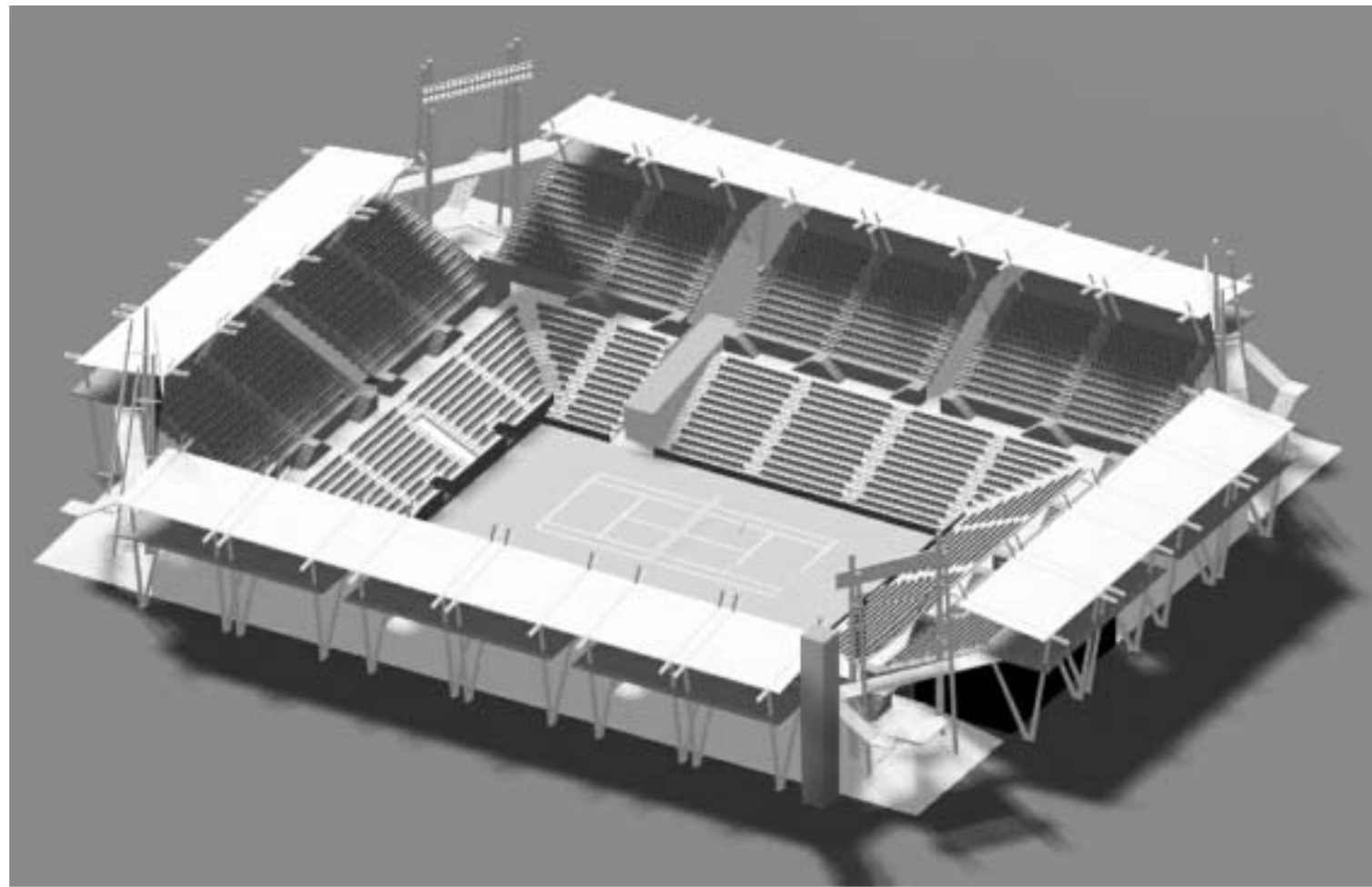
À cette hauteur, la plate-forme de circulation vient entourer la dernière rangée de sièges et permet l'accès à chacune des allées qui desservent les 2 500 places en contrebas. Ces allées sont situées de part et d'autre de chaque rangée de 16 sièges alignés. Le modèle de siège choisi sera à banquette rabattable.

Le niveau de cette plate-forme est plus élevé que le niveau du sol fini, des rampes d'accès en béton gèrent cette différence.

Niveau 2 :

Le second module est un gradin hors sol d'environ 450 places, en béton préfabriqué sur une structure d'acier. Le module de gradin hors sol est à un niveau plus élevé que la plate-forme du niveau 1; on y accède depuis la plate-forme de circulation par des escaliers situés en prolongation de chaque allée de distribution du gradin.

À l'extrémité du gradin, un plancher, en béton préfabriqué, d'une profondeur de 6,5 m environ permet d'aménager des loges privées. On peut aménager 4 espaces de loges par module de gradin. Cet espace de



loges est coiffé d'une toiture de toile blanche en vinyle, tendue sur une structure légère en acier. Elle s'inspire des constructions temporaires des tentes qui sont montées dans les espaces contrôlés lors des événements. Chacune des loges sera cloisonnée avec ces toiles vinyles.

La composition finale du court n° 1 est de 10 modules de gradins hors sol, disposés autour de la fosse, et l'ensemble de ces modules est relié par un réseau de passerelles aériennes. Ces passerelles sont de composition métallique, structure d'acier, avec garde corps de métaux ouvrés. Quatre escaliers en structure d'acier, sont positionnés aux coins du court et permettent un accès privilégié aux loges. L'actuel projet ne comporte que six de ces modules de gradins pour un total de près de 5 000 sièges. Les quatre autres modules seront construits seulement si la demande le justifie dans les années à venir, ce qui amènerait le court n° 1 à sa capacité maximale de près de 7 000 sièges.

La construction d'un ascenseur permet l'accès universel au niveau du plancher des loges, en plus de la possibilité de fournir un service de restauration aux loges. Cet ascenseur est situé au coin du court qui correspond à l'entrée principale.

Il s'agit du coin le plus proche du court central et des espaces contrôlés (Nord-Est). L'ascenseur sera traité dans une cage de béton et d'acier, les matériaux composant l'ensemble du projet.

Les espaces libres sous les modules de gradins hors sol serviront à accueillir des blocs de services, sanitaires, concessions alimentaires et d'entreposage. Le traitement architectural se fera en blocs de béton, pour des questions de sécurité.

L'éclairage du terrain de tennis et le système de passerelles aériennes reliant les planchers des niveaux loges font partie d'un système d'affichage publicitaire temporaire qui sera installé lors des tournois de tennis.

L'ajout de sièges au court central

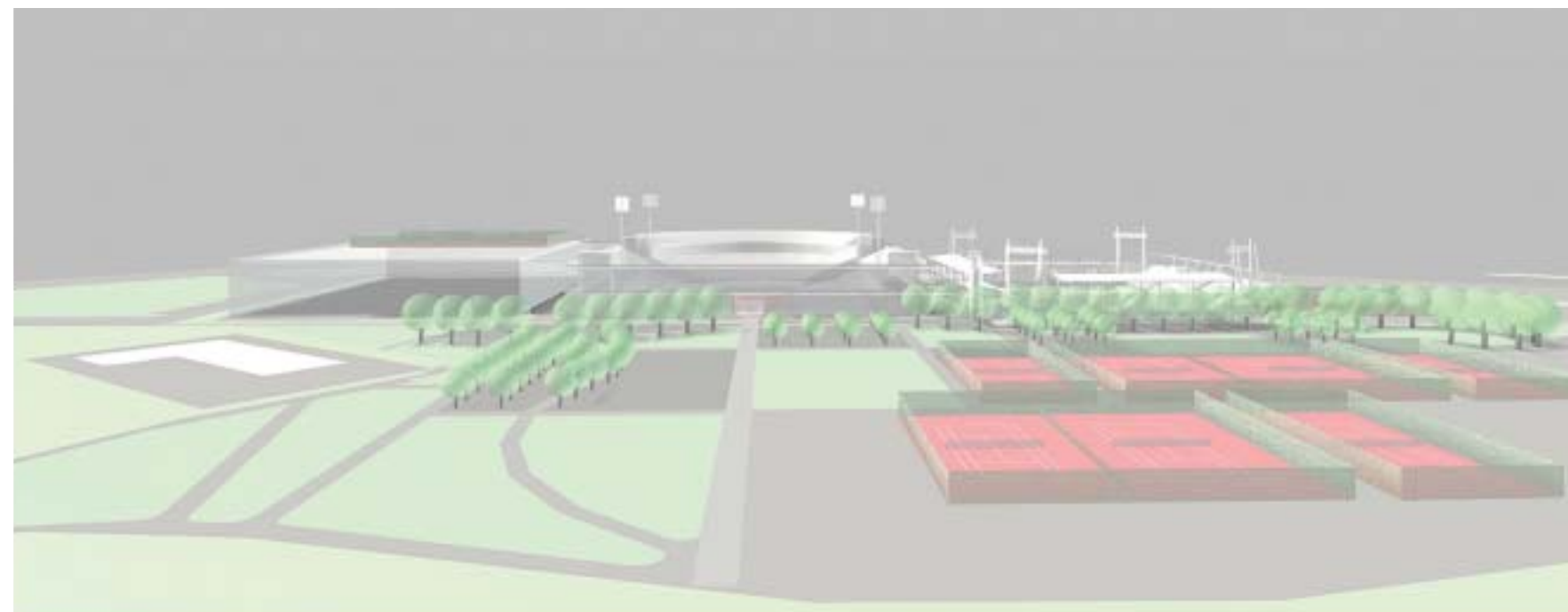
Il est prévu d'ajouter 1 500 sièges au court central en surplomb de l'actuelle galerie de presse dans l'éventualité où il s'avérerait nécessaire d'augmenter la capacité d'assistance pour répondre à la demande et conserver notre position concurrentielle dans les grands tournois.

L'agrandissement du bâtiment de tennis intérieurs

La construction de 4 nouveaux terrains, dont 2 seront aux dimensions standard pour accueillir des tournois de calibre international, est une intervention qui se fait dans le respect du bâtiment existant.

L'agrandissement du bâtiment se fait vers le stationnement situé à l'arrière du CTPJ. Les nouveaux terrains sont alignés avec les terrains existants et les éléments architecturaux choisis - parements métalliques, maçonnerie de blocs de béton, trame et structure - sont identiques à ceux déjà utilisés. La hauteur du bâtiment est conservée.

Ultérieurement, et seulement si nécessaire, afin de combler le besoin de terrains de tennis extérieurs, 4 nouveaux terrains seraient construits sur le toit de la partie agrandie. Dûment sécurisés, ces courts de tennis, orientés Nord-Sud, seront ceints par une allée qui en permettra l'évacuation par un escalier d'issue extérieure ou par une passerelle reliant le niveau du toit avec le niveau 3 du court central. L'escalier



Vue d'ensemble

extérieur est un escalier métallique dans une charpente d'acier qui reprend les grandes lignes des blocs d'escaliers du court central. Le traitement de la passerelle sera identique à la passerelle existante, entre les deux bâtiments, au niveau 200.

Pour permettre la tenue d'événements accueillant au plus 6 800 personnes, des blocs sanitaires sont ajoutés au périmètre du bâtiment, accessibles de l'intérieur comme de l'extérieur. Ces blocs sont situés le long de la façade agrandie, entre les deux bâtiments. Leur insertion dans la façade du bâtiment se fait grâce à la prolongation du traitement de blocs de béton architectural comme revêtement de façade.

4.4 Le concept d'aménagement paysager

Le parc Jarry supporte, depuis sa création, deux vocations : parc de détente, d'agrément et parc de loisirs avec plateaux sportifs (soccer, tennis, base-ball, pétanque), piscine, aire de jeux pour enfants, etc. Très utilisée, la portion plateau sportif située dans la partie nord du parc offre des espaces plats avec des plantations situées aux pourtours des aires de jeu. La portion sud-est du parc est principalement occupée par le lac, entouré par des modulations de sol et de plantations au dessin libre, le tout d'inspiration pittoresque. Le parc Jarry est accessible par une dizaine

d'accès, une nouvelle connexion avec le quartier Parc-Extension a été aménagée récemment et permet d'accéder au parc Jarry de plein pied par l'emprise ferroviaire. Le point d'accueil de cette nouvelle entrée se situe dans une zone occupée par des plantations d'arbres matures. Le cheminement vers le parc se poursuit en longeant le CTPJ, côté sud, et les plateaux sportifs, côté nord.

Les principaux objectifs d'aménagement sont les suivants :

- Par son décloisonnement, faire en sorte de maximiser l'utilisation du site du CTPJ par les usagers du parc.
- Atteindre une qualité d'aménagement et faire en sorte que le design du site participe au dessin d'ensemble du parc.
- Créer des liens piétonniers fonctionnels et agréables.
- Conserver et bonifier les acquis du parc en terme d'installations existantes.

Nouvelle expression paysagère du CTPJ

Le langage formel de ce nouvel espace accessible aux citoyens se fait dans la poursuite du langage amorcé dans le secteur du lac. Le dessin des sentiers aux formes courbes et rectilignes et l'utilisation d'une légère modulation de sol supportent ce langage. La piscine est intégrée aux nouveaux aménagements. La végétation existante en bon état phytosanitaire est conservée ou re-localisée; le projet prévoit de plus la plantation de nombreux arbres.

Le terrain libre gazonné, le long de la rue Faillon, demeure. Des alignements d'arbres résistant à la compaction ponctuelle du sol sont plantés afin d'agrémenter l'espace. Visuellement intéressante, cette aire peut accueillir des activités libres.

Déambulation

Le concept d'aménagement prévoit la consolidation du lien piétonnier – la promenade – sous la forme d'un axe, de la rue Faillon jusqu'au nouvel accès donnant sur le quartier Parc-Extension. Le long de cet axe, à l'ouest du parc, les bâtiments du CTPJ sont implantés en enfilade : le centre de tennis intérieur, le court central et le nouveau court n° 1.

De la rue Faillon, l'axe se formalise, le sentier piéton existant le long de l'accès véhiculaire est conservé, le double alignement d'arbres de part et d'autre est consolidé. Les lampadaires porte-bannières positionnés le

long de cet axe sont conservés. Une expression similaire est utilisée à l'autre extrémité de ce parcours. Sur un plus court tronçon, un sentier piétonnier large est aménagé. Il est bordé d'un alignement d'arbres d'un seul côté (frênes existants re-localisés) et appuyé par une ligne de lampadaires porte-bannières. À cette extrémité, l'axe se termine par un raccordement fluide au réseau de sentiers existants.

Entre ces deux portions d'axe en relation avec le court central et le nouveau court n°1, une ligne courbe s'inscrit dans le paysage. Cette ligne, davantage apparentée au langage pittoresque, est supportée par un alignement de tilleuls et permet de loger des espaces plus dégagés formant un seuil orienté vers le parc. La promenade devient dynamique, cette ligne courbe forme un sentier qui sert de point d'ancrage aux différents liens piétonniers qui sont aménagés vers le parc.

Les terrains de tennis extérieurs

Afin de favoriser l'intégration visuelle des tennis extérieurs situés en face du nouveau court n° 1, les courts déplacés seront implantés sur deux niveaux permettant de suivre la topographie existante du parc et de diminuer l'impact visuel des clôtures qui doivent les entourer. De plus, toujours pour améliorer l'intégration visuelle, ces terrains de tennis sont ceinturés, côté Nord et côté Est, de buttes d'environ 1,5 mètre de haut, plantées d'arbres feuillus et conifères.

Les travaux d'infrastructure préalables

Enfin, il faut rappeler que des travaux d'infrastructure importants doivent être faits afin de réaliser ce concept d'aménagement paysager et de permettre l'accessibilité aux usagers du parc au site et à sa nouvelle promenade. Ces travaux d'infrastructure prévoient la modification et la modernisation du réseau électrique du CTPJ, soit :

- retirer le transformateur sur socle dans la place centrale;
- enlever le branchement à 4kV et la ligne aérienne;
- augmenter la capacité d'alimentation et de distribution;
- re-localiser la centrale électrique dans le centre de tennis intérieur;
- mettre sous terre les conduits électriques.

Les fonctions

Ces nouveaux sentiers s'ajoutent au réseau de promenade actuel et assurent les liens fonctionnels nécessaires entre le centre de tennis, les tennis extérieurs, la piscine, le secteur du lac, etc.

Entre ces sentiers au dessin orthogonal se logent des plages gazonnées et des surfaces de poussière de pierre colorée plantées d'arbres ornementaux en pleine terre ou d'arbustes en pots. Ces surfaces de poussière de pierre peuvent servir, en dehors de la période des Internationaux de tennis, d'aires de détente et de jeu de pétanque. Là encore, il fera bon pique-niquer à l'ombre des arbres et des arbustes en pots, agrémentés de fleurs annuelles qui apporteront tout au long de l'été leur touche de couleurs.

Le projet prévoit l'implantation de nouveaux lampadaires performants en terme de sécurité et d'ambiance. De petits gradins permanents – naturels – sont prévus entre la piscine et le centre de tennis. Cette petite agora pourra servir en tout temps d'espace de détente ou encore pour accueillir des spectacles ou des animations populaires. En plus des gradins, des bancs seront positionnés le long d'un sentier longeant les courts de tennis extérieurs et des corbeilles à rebuts seront localisées en des endroits appropriés.

Le projet offre également la possibilité d'opérer une aire de services et de restauration saisonnière dans les installations du CTPJ pour les usagers du parc. Cette aire serait aménagée en façade du court central, dans les installations existantes et des tables seraient installées à proximité.

L'ouverture du site permet aux utilisateurs du parc de profiter d'un nouvel aménagement de qualité où le vocabulaire de forme et les matériaux sont issus d'éléments existants du parc. Cet aménagement ajoute un cheminement intéressant et supporte de nouvelles activités.

Nul doute, le projet de réaménagement au site du CTPJ vise un judicieux équilibre entre le sport et la détente.



Le Court central, vu de nuit



Un centre polyvalent – spectacles

4.5 Les vocations et les usages

Comme la mission première de Tennis Canada est de promouvoir l'essor du tennis au Canada, l'utilisation du Centre de tennis du parc Jarry servira toujours prioritairement cette fin. À cet égard, Tennis Canada a la ferme volonté de faire en sorte que les activités du CTPJ, qui ne sont pas liées au sport, aient lieu de façon occasionnelle et qu'elles n'entrent pas en conflit avec notre mission et la promotion de notre sport.

Dès sa création en 1996, en tant qu'équipement collectif et institutionnel, le CTPJ a épousé la vocation traditionnelle et bien établie du parc Jarry, soit d'accueillir des activités récréatives et de divertissement pour la population montréalaise. Le rôle multifonctionnel du CTPJ a été l'objet d'une rigoureuse attention par Tennis Canada dès la conception du centre. Ce rôle, assumé de façon tangible s'est concrétisé par une foule d'activités culturelles, communautaires et sportives tenues au CTPJ (voir la liste à l'annexe 1).

Or, en plus de renouer avec la tradition de divertissement populaire du parc Jarry, la tenue d'événements variés au CTPJ sert également au financement de l'institution. C'est en effet grâce à ces diverses activités que Tennis Canada a réussi à assurer la rentabilité du Centre de tennis du parc Jarry.

À cette étape-ci du réaménagement de ses installations, le Centre de tennis du parc Jarry souhaite poursuivre sa vocation multifonctionnelle. Les changements apportés, notamment au court n° 1, permettront d'accueillir une plus grande variété d'activités « à ciel ouvert ». Il s'agira désormais d'une enceinte certainement mieux adaptée à toutes sortes d'événements et spectacles de petite ou de moyenne envergure, à l'image – par exemple – de ce que l'on fait au Théâtre de la verdure du parc Lafontaine.

Outre quelques grands spectacles et événements culturels ou sportifs, le CTPJ pourra par ailleurs accueillir des activités culturelles et communautaires pour le plus grand bénéfice des citoyennes et citoyens de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension, comme des spectacles de danse, des expositions ou des concerts.

À la mesure de ses moyens, Tennis Canada entend par ailleurs accompagner la Ville dans ses démarches visant à renforcer la qualité de vie. Qu'il s'agisse de soutenir la vie publique dans l'arrondissement (en intégrant le CTPJ au parcours culturel et communautaire de l'arrondissement), de développer l'art public sur notre site (par la tenue



Un centre polyvalent –
congrès et galas



Un centre polyvalent -
activités sportives non tennistiques

d'expositions d'œuvres d'artistes locaux par exemple) ou encore d'améliorer la performance de nos espaces en matière de sécurité. Nous comptons ainsi contribuer à consolider le caractère animé de Montréal par des événements spéciaux et des activités culturelles en plein air.

Les usages multifonctionnels du CTPJ

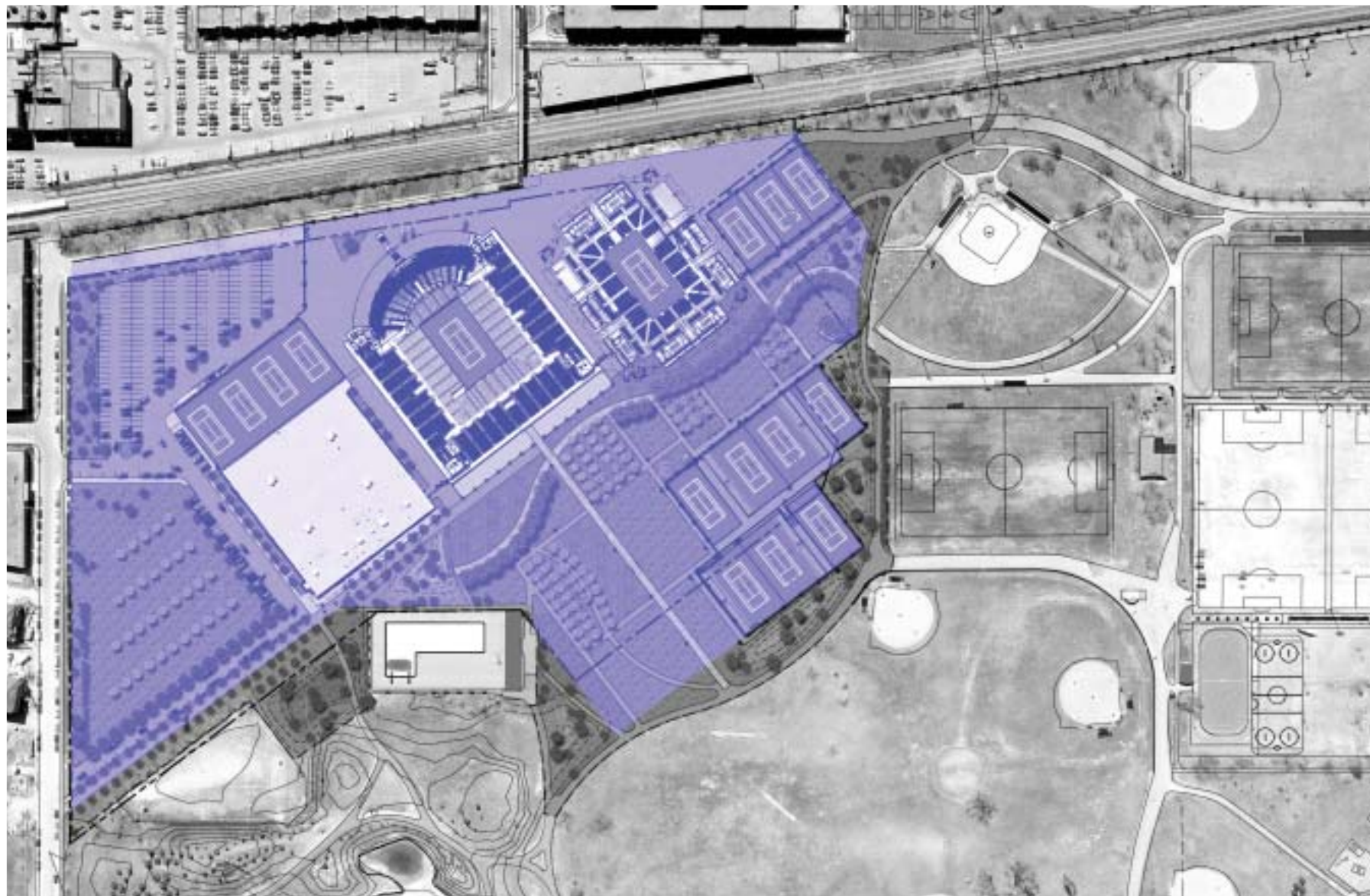
Puisque la vocation première du CTPJ est d'abord sportive, il est établi que l'usage pour ce type d'activités soit non restrictif. En ce qui concerne les usages non sportifs du CTPJ, Tennis Canada désire encadrer dans une entente spécifique avec l'arrondissement et l'administration municipale le type et le nombre des activités qu'accueillera le CTPJ. On peut diviser les activités non sportives en deux catégories, soit celles qui sont une source de financement pour le CTPJ et celles dites communautaires, i.e. qui ne sont pas lucratives pour le Centre.

Les activités de financement

La tenue de ce type d'événements est cruciale pour assurer la viabilité financière du CTPJ. Que ce soit un spectacle culturel, une exposition, un important banquet; en somme, toute activité que Tennis Canada jugera intéressante sur le plan financier. Le CTPJ tiendra ce genre d'activités de manière occasionnelle seulement, en plein air ou en salle (dans le centre de tennis intérieur), de façon à nuire le moins possible à la pratique et au développement du tennis et à la quiétude des citoyens. Une moyenne de quinze événements par année est envisageable, environ un par mois.

Les activités communautaires

Tennis Canada souhaite participer à la vie culturelle et communautaire en mettant ses installations à la disposition des citoyens de l'arrondissement. Déjà, les locaux du CTPJ sont utilisés régulièrement par certains organismes. Les travaux de réaménagement permettront d'accueillir une gamme d'activités beaucoup plus variée, que ce soit des spectacles gratuits, des expositions, des grands rassemblements, des colloques, des réunions, etc. Dans le cas d'événements de grande envergure, on peut compter que le CTPJ pourra en accueillir jusqu'à une dizaine par année. Toutefois, dans le cas d'activités de moindre envergure ou qui ne nuisent pas à la pratique et au développement du tennis, les possibilités sont nombreuses, mais la quiétude des citoyens vivant à proximité demeure une préoccupation. À cet égard, le comité conjoint formé de représentants de Tennis Canada et de la Ville de Montréal sera chargé de recevoir les demandes d'activités des groupes, organismes et citoyens de l'arrondissement.



Croquis du périmètre réservé pendant le tournoi 2004 (après travaux phases 1 et 2).

4.6 L'accessibilité au CTPJ

Le site du CTPJ sert notamment à la présentation des Internationaux de tennis du Canada ainsi qu'à l'organisation d'événements sportifs, culturels ou autres, tel que des événements majeurs internationaux. De plus, le site du CTPJ est un équipement sportif collectif dont les courts de tennis et certaines parties du site sont accessibles à l'ensemble de la population, et plus particulièrement à tous les usagers du parc, au même

titre que tout parc public de la Ville de Montréal. Toutefois, l'accès au site du court central et du court n° 1 sera réservé aux événements qui s'y tiendront et notamment à l'entraînement des athlètes d'élite et de relève québécois et canadiens.

L'accessibilité lors des événements

Lors des événements présentés au CTPJ, et en particulier lors d'événements majeurs internationaux, l'accès au site du CTPJ par les non-détenteurs de billets pourra être restreint en totalité ou en partie. Les seuls événements majeurs internationaux actuellement prévus en 2003 et 2004 sont les Internationaux de tennis du Canada et le Championnat international de volley-ball sur sable. La durée de ces événements, déterminée par les organismes qui les sanctionnent, est présentement de neuf (9) jours pour le tennis et de six (6) jours pour le volley-ball.

À titre d'exemple, l'illustration montre le périmètre réservé prévu pour les Internationaux de tennis du Canada 2004, soit lorsque tous les travaux de réaménagement de l'actuel projet seront complétés. En collaboration avec la Ville de Montréal, Tennis Canada ré-évaluera annuellement le périmètre nécessaire à la tenue de chaque événement de façon spécifique, notamment pour les événements majeurs internationaux.

Par ailleurs, pendant le tournoi de tennis ou lors des autres événements présentés au CTPJ, l'accès à toutes les aires de détente et à toutes les plages d'activités sportives du parc Jarry, à l'exception du périmètre réservé pour l'événement, sera maintenu grâce à un réseau piétonnier adéquat qui rejoint notamment le parc Saint-Roch dans Parc-Extension.

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, l'accès à certaines aires du site du CTPJ pourra être restreint pendant le temps nécessaire avant et après les événements afin de permettre le montage et le démontage des installations temporaires. La durée du montage et du démontage peut varier selon l'importance des installations requises pour chaque événement. Pendant cette période, l'accès aux courts de tennis et aux services du CTPJ et à toute autre aire non restreinte sera maintenu. Tennis Canada a présentement l'intention de prendre toutes les mesures raisonnables afin de minimiser le temps de montage et de démontage des installations temporaires relatives à ces événements.

Tennis Canada suggère que le comité conjoint avec la Ville de Montréal analyse le déroulement des événements présentés au CTPJ, d'en évaluer les impacts sur une base annuelle auprès de la population de la Ville de Montréal et plus particulièrement sur la population avoisinante et, le cas échéant, de proposer des mesures pour l'avenir.

5. LES IMPACTS SUR LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

L'étude du groupe CIMA+ a permis de cerner la problématique reliée aux effets sur la circulation et sur le stationnement lors des événements au CTPJ. Tennis Canada souhaite adopter une stratégie qui s'inspire des recommandations de l'étude. Ainsi les moyens d'accueillir les visiteurs aux événements reposent sur trois facteurs :

- Conserver les quelque 800 places de stationnement existantes sur le site du CTPJ.
- Profiter d'une offre d'environ 3 400 places de stationnement sur rue et hors rue supportée par un service de navettes dans un périmètre de 5 km autour du parc Jarry.
- Développer et promouvoir l'usage du transport en commun, de la bicyclette et du taxi.

Les impacts sur la circulation et le stationnement lors des événements tenus au CTPJ ont toujours préoccupé Tennis Canada. Ces propres expériences et l'évolution de l'offre et de la demande sont montrées clairement dans le résumé de l'étude de CIMA+, ci-dessous.



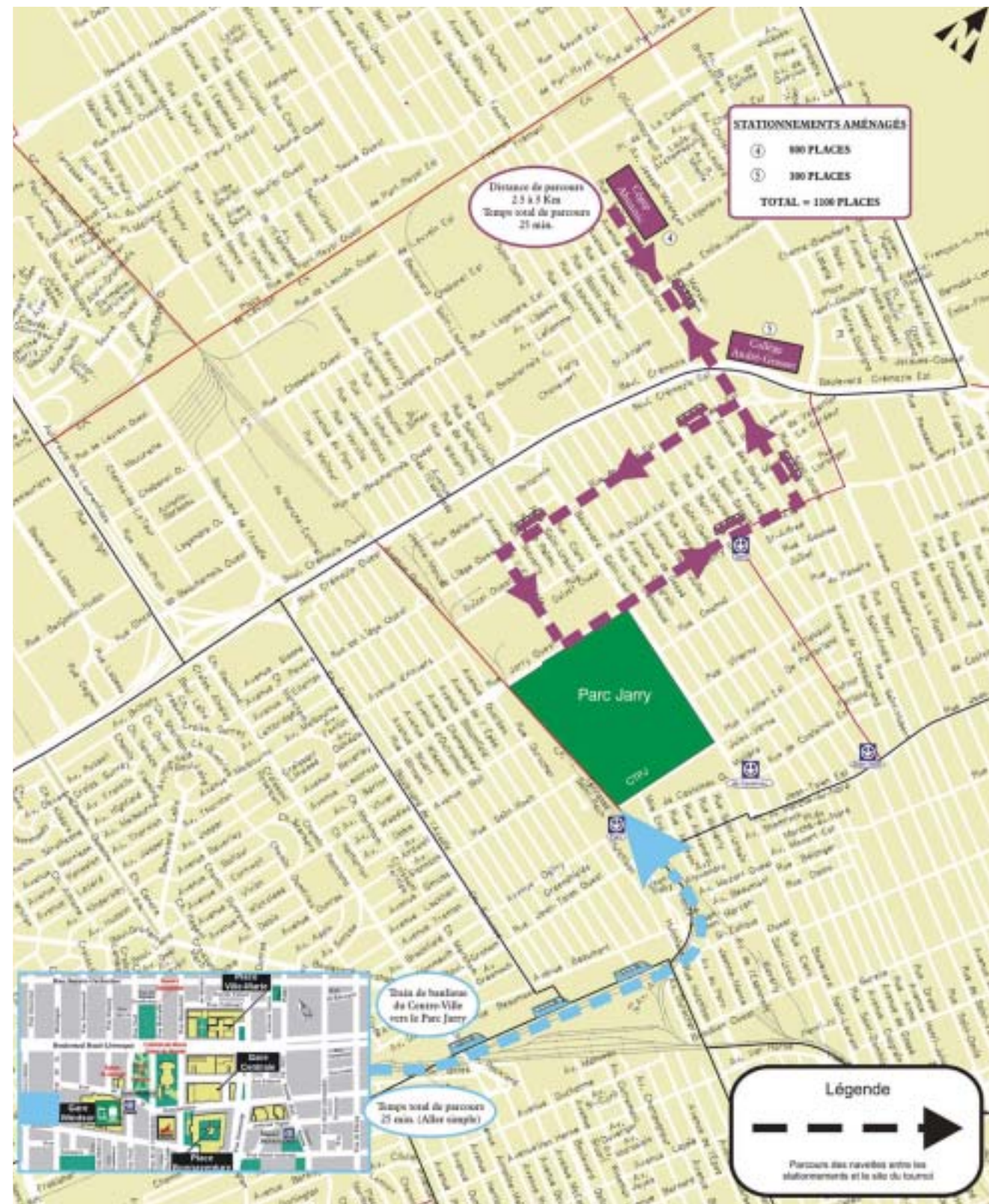
Relevé de terrains de stationnement hors rue

ANNÉE	OFFRE (PLACES DE STATIONNEMENT)				OFFRE TOTALE	DEMANDE NOMBRE DE PLACES
	SUR RUE	HORS RUE				
		Sur le site	Autour du site	À proximité du site		
2002	375	800	2100	+ 800	4 075	3 429
2003	375	800	2100	+ 800	4 075	3 691
2004	375	800	2100	800 + 300	4 375	4 214

Source : CIMA, novembre 2002



Offre en stationnement
hors rue à proximité
du site



Des actions tangibles en 2002

Au cours de l'année 2002, le réaménagement du parc Jarry et l'ajout de nouvelles aires de jeux ont occasionné des pertes de stationnement sur le site (environ 950 places). Dans ce contexte, des efforts tangibles ont été déployés par Tennis Canada, entre autres en encourageant l'utilisation des transports en commun, en aménageant des stationnements incitatifs jumelés à un service de navettes et en installant un plus grand nombre de supports à vélos. Tennis Canada entend certainement poursuivre ces initiatives, voire les améliorer.

Les Internationaux de tennis

L'implantation d'un service de navette pour utiliser le stationnement du CÉGEP Ahuntsic (+ 800 places) et du collège André-Grasset (+ 300 places) est réalisable dès l'an prochain. Il apparaît utile d'intégrer ce service dès 2003 afin que son utilisation soit exploitée à son plein potentiel en 2004. Le service de navettes peut être mis à l'essai aux sites des collèges sous forme de projets pilotes sans investissement en aménagement de stationnement. La responsabilité de la gestion et de l'opération des stationnements est prise en charge par les institutions ou leur exploitant. La campagne d'information prend beaucoup d'importance dès le début de l'implantation d'un tel service, que ce soit par les médias traditionnels ou par internet. Il faut noter que Tennis Canada compte ne vendre que 3 000 des 5 000 sièges du court n° 1, les autres étant réservés aux détenteurs de billets sur le court central.

Pendant les Internationaux, différentes mesures temporaires pourront être mises en place pour permettre une meilleure fluidité de la circulation comme il est d'ailleurs recommandé dans l'étude.

Pour améliorer la fluidité de la circulation, il est recommandé de :

- Créer le lien Nord-Sud le long de la voie ferrée entre les rues Faillon et Jarry pour faciliter les manœuvres vers le CTPJ;
- Pendant les heures critiques d'achalandage, faciliter le virage à gauche protégé à l'approche Sud de l'intersection Saint-Laurent/Faillon pour sécuriser et rendre efficaces les manœuvres de virage;
- Implanter une signalisation temporaire adéquate d'acheminement vers les stationnements.



Offre en stationnement hors rue autour du site

Pour diminuer la demande en stationnement, il est proposé de :

- Favoriser des modes de transports alternatifs à l'utilisation du véhicule personnel par des campagnes soutenues de sensibilisation ;
- Sensibiliser par le biais du site internet, les usagers aux solutions alternatives à l'utilisation du véhicule personnel;
- Faire la promotion du train de banlieue station « Parc » ;
- Étudier la possibilité de décaler les heures de fermeture de la ligne bleue du métro;
- Analyser l'implantation d'un service de navettes vers des stations de métros en collaboration avec la STM.

Enfin, pour la prochaine saison, Tennis Canada effectuera une enquête auprès des visiteurs pour connaître leurs habitudes de déplacement.

Les événements culturels et communautaires

En ce qui a trait aux événements de type spectacles, les stationnements hors rue sur le site de même que les espaces sur rue peuvent desservir une assistance d'environ 5 800 spectateurs. Pour cette raison, seuls les sites les plus importants, tel celui d'Hydro-Québec de même que les écoles Lucien-Pagé et Barthélémy-Vimont, ont été pris en compte.

En considérant le stationnement d'Hydro-Québec, une assistance de 9 200 spectateurs peut être atteinte. Par ailleurs, une assistance de 10 000 spectateurs peut être desservie si l'on considère, en outre, les stationnements des écoles Barthélémy-Vimont et Lucien-Pagé.

En somme, Tennis Canada entend faire les efforts requis pour améliorer l'état de la circulation dans le quartier pendant les tournois et proposer des alternatives qui permettront aux amateurs de tennis d'accéder facilement au CTPJ tout en limitant les inconvénients pour les résidents des rues en bordure du parc Jarry.

6. LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES DES INTERNATIONAUX

En 2001, sous le chapeau du Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI), Tennis Canada a participé à une évaluation des impacts économiques et touristiques des Internationaux de tennis pour Montréal et le Québec. Les résultats présentés ci-dessous sont d'autant révélateurs que c'est la première fois que nous avons des chiffres si précis dans la mesure où l'analyse des impacts économiques est appuyée par une enquête-terrain exhaustive.

Par ailleurs, si on ne peut préciser exactement l'ensemble des retombées sur l'économie de l'arrondissement, nous pouvons cependant constater que les Internationaux de tennis du Canada ont un impact concret sur la reconnaissance et la notoriété de Montréal et, par conséquent, du quartier et du parc Jarry lui-même. On peut faire un parallèle avec nombre de villes et villages à travers le Québec qui « profitent » des événements culturels et sportifs auxquels se greffent une multitude d'activités populaires et qui attirent une nouvelle clientèle qu'on arrive même à fidéliser ! Sans compter qu'il s'agit d'une fenêtre extraordinaire pour les artistes de chaque région. Ici comme ailleurs, les commerçants de l'arrondissement peuvent ainsi profiter de la visibilité de l'événement et de la fréquentation qu'il entraîne. Le potentiel de développement économique local est très appréciable.



Le Festival du tennis dans la rue : une des activités de promotion des Internationaux de tennis du Canada



6.1 L'étude de KPMG Groupe Conseil

Pour le Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI), sept. 2002

Tournoi 2001, Masters de tennis du Canada (hommes) selon le modèle d'impact économique de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)

L'impact économique découlant des dépenses d'exploitation et d'immobilisation en 2001

- les revenus de l'événement13 157 400 \$
augmentation de 59 % vs 1999
- les dépenses d'exploitation8 740 660 \$
augmentation de 34 % vs 1999
- les dépenses en salaires et bénéfiques1 680 212 \$
augmentation de 57 % vs 1999

Les résultats de l'impact économique

selon les dépenses d'exploitation et d'immobilisation (effets totaux)

- 106,7 emplois (années-personnes) (augmentation de 44 % vs 1999)
- 11 568 600 \$ en valeur ajoutée au coût des facteurs (augmentation de 64 % vs 1999) (2 540 700 \$ en salaires et gages avant impôt, et autres revenus bruts de 8 911 200 \$).
- 309 300 \$ de revenus pour le gouvernement du Québec (augmentation de 37 % vs 1999) (236 500 \$ en revenus d'impôt et 72 900 \$ en taxes de vente et spécifiques).
- 259 100 \$ de revenus pour le gouvernement du Canada (augmentation de 38 % vs 1999) (212 300 \$ en revenus d'impôt et 46 800 \$ en taxes et droits d'accise).
- 294 000 \$ en parafiscalité pour le Québec (RRQ, FSSS, CSST) (augmentation de 43 % vs 1999)
- 156 500 \$ en parafiscalité pour le Canada (augmentation de 44 % vs 1999)

L'impact économique découlant des dépenses des touristes

Dépenses moyennes:

- Touristes régionaux (résidant à plus de 80 km de Montréal) :...614,26 \$
(augmentation de 25 % vs 1999)
- Touristes étrangers (hors Québec) :.....1837,80 \$
(augmentation de 126 % vs 1999)
- * Nombre total d'entrées (assistance) :.....165 611
(augmentation de 9 % vs 1999)

6.2 L'étude Léger Marketing

Résultats de l'étude d'impacts économiques réalisée auprès des touristes présents au tournoi 2001 (enquête-terrain), octobre 2001

Motifs du séjour

- Plus des trois quarts des touristes (77 %) s'étaient rendus dans la région de Montréal principalement pour assister au Masters de tennis du Canada.
- Le quart des touristes interrogés (26 %) ont visité au moins un autre festival ou événement majeur québécois durant leur séjour.

Expérience au Masters

- Les touristes sont très satisfaits du Masters de tennis (8,7 personnes sur 10).
- 82 % des touristes disent qu'il est tout à fait ou assez probable qu'ils assistent au tournoi l'an prochain.

Séjour au Québec

- En moyenne, les personnes interrogées ont séjourné 4,6 nuitées dans la région de Montréal.
- Près de 4 personnes sur 5 (79,5 %) disent avoir principalement voyagé par automobile.

7. LE FINANCEMENT DU PROJET

Le Gouvernement du Québec contribue à la réalisation de ce projet dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour un montant de 6,4 M \$, tel qu'annoncé par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Pour sa part, la Ville de Montréal verse la somme de 3,3 M \$, également en vertu du programme Québec-Municipalités. Enfin, Tennis Canada investit 3,1 M \$ dans ce projet. Le montant total du projet pour les phases 1 et 2 est de 12,8 millions de dollars.

8. L'ÉCHÉANCIER DE MISE EN OEUVRE

Il est prévu de réaliser le projet en 3 phases. Les phases 1 et 2 font l'objet du financement mentionné au point précédent. La phase 3 sera réalisée dans une perspective future si le développement des Internationaux de tennis requiert une capacité accrue de sièges pour le court central.

PHASE 1

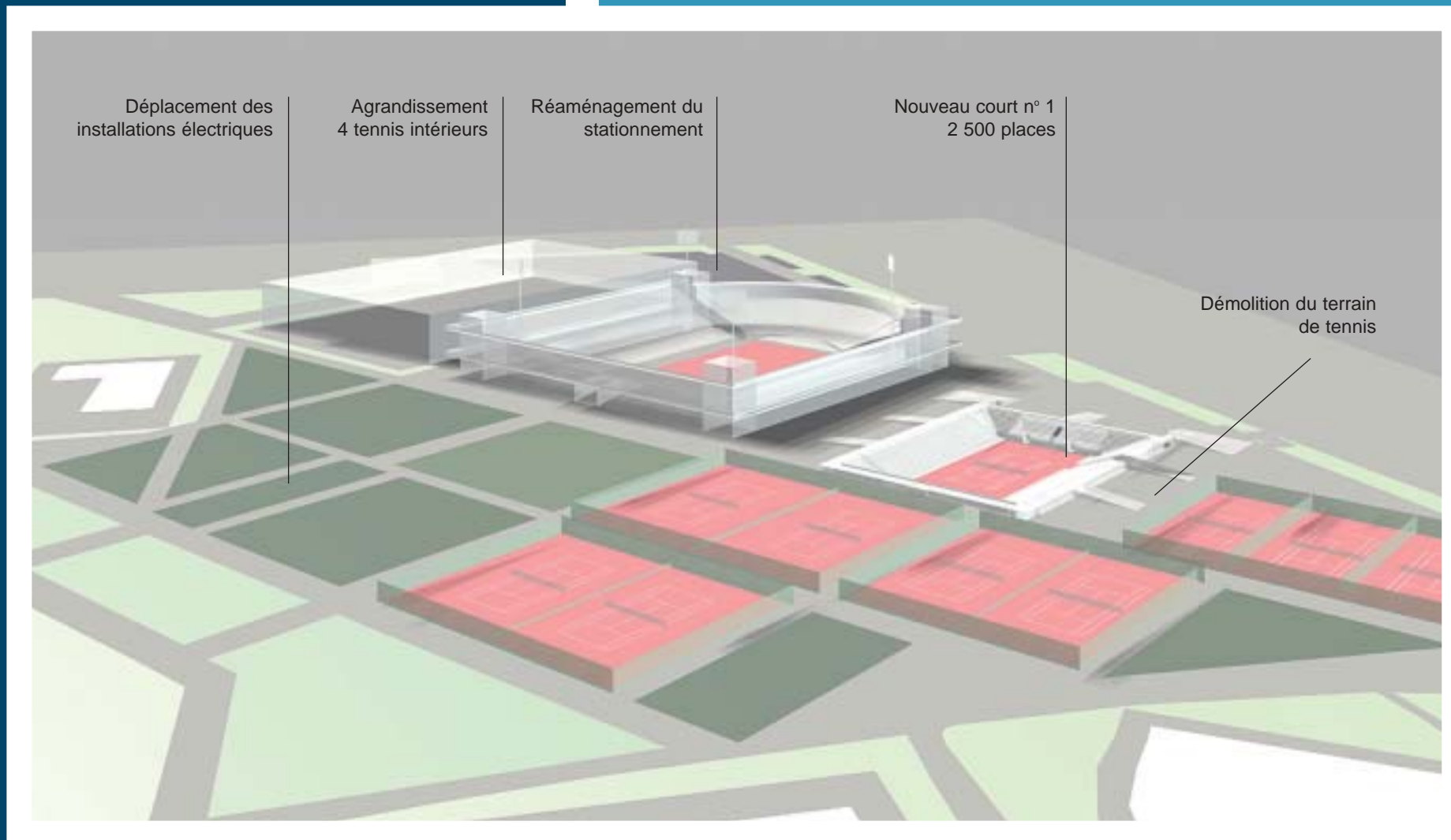
C'est au printemps 2003 qu'est prévu le début de la mise en chantier de la phase 1 du projet de réaménagement du CTPJ, sous réserve de l'émission des permis requis par la Ville de Montréal. Cette première phase inclut les travaux de modernisation des installations électriques et l'enfouissement des lignes aériennes, la construction de la fosse du nouveau court n° 1 et l'agrandissement du bâtiment des tennis intérieurs.

PHASE 2

La seconde phase de mise en chantier prévoit la construction des 6 gradins autour du court n° 1, la re-localisation des terrains de tennis et la mise en œuvre du plan d'aménagement paysager incluant le réaménagement du stationnement de la rue Faillon, puis la démolition, le terrassement, l'aménagement des sentiers, la plantation, etc. Ces travaux commenceront à l'automne 2003 et devront être complétés pour l'été 2004.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le projet déposé prévoit, au besoin, la construction de 4 gradins complémentaires sur le court n° 1. Cet amphithéâtre verrait ainsi sa capacité haussée, dans sa forme finale, de 2 000 places. Le projet inclut également l'addition de 1 500 sièges au court central, aménagés au-dessus de l'actuelle galerie de presse. Quatre courts seraient également aménagés sur la toiture de l'édifice des courts intérieurs; cet espace serait utilisé pour le tennis ou encore comme aire récréative ou de rencontre.



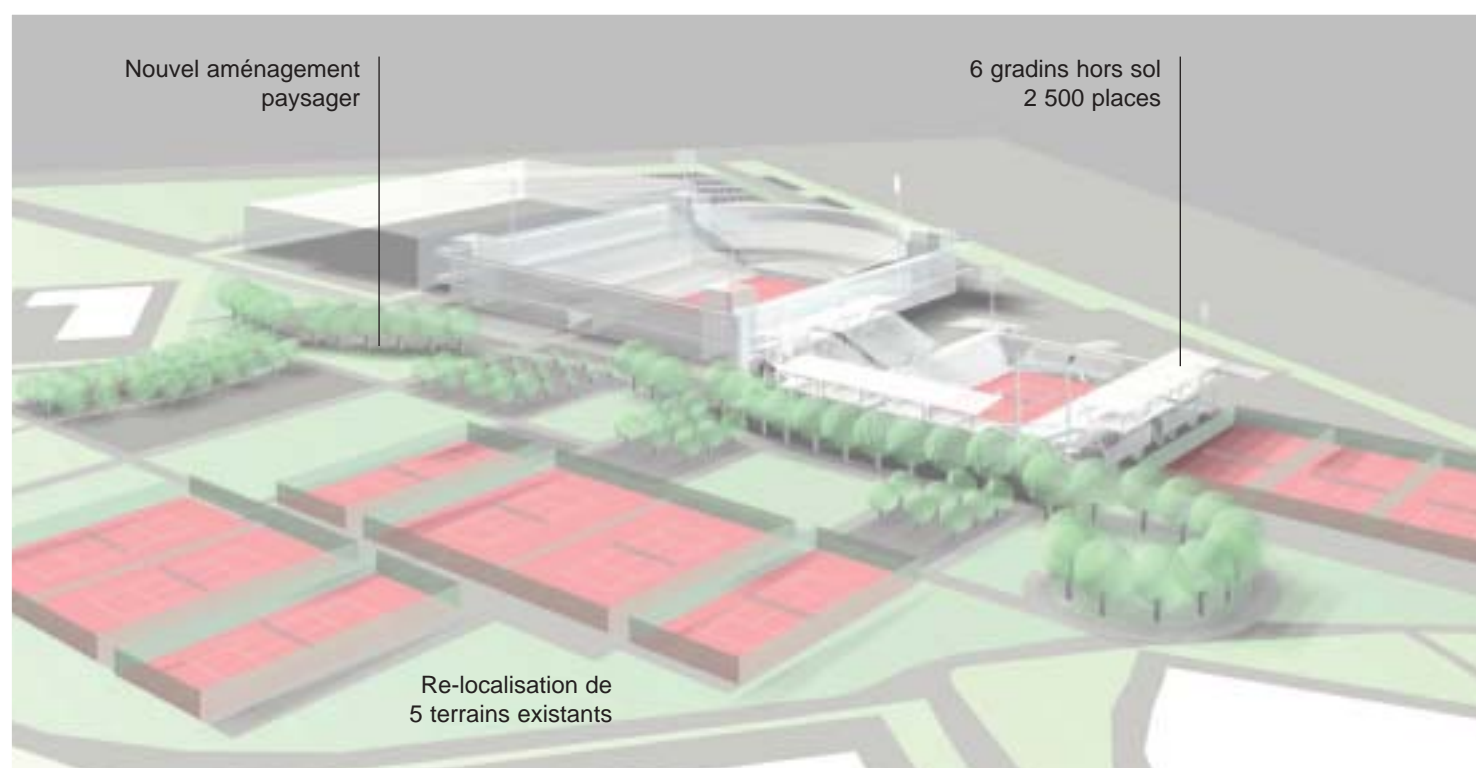
PHASE 1 - 2003

TRAVAUX :

Modernisation des installations électriques

Construction du court n° 1

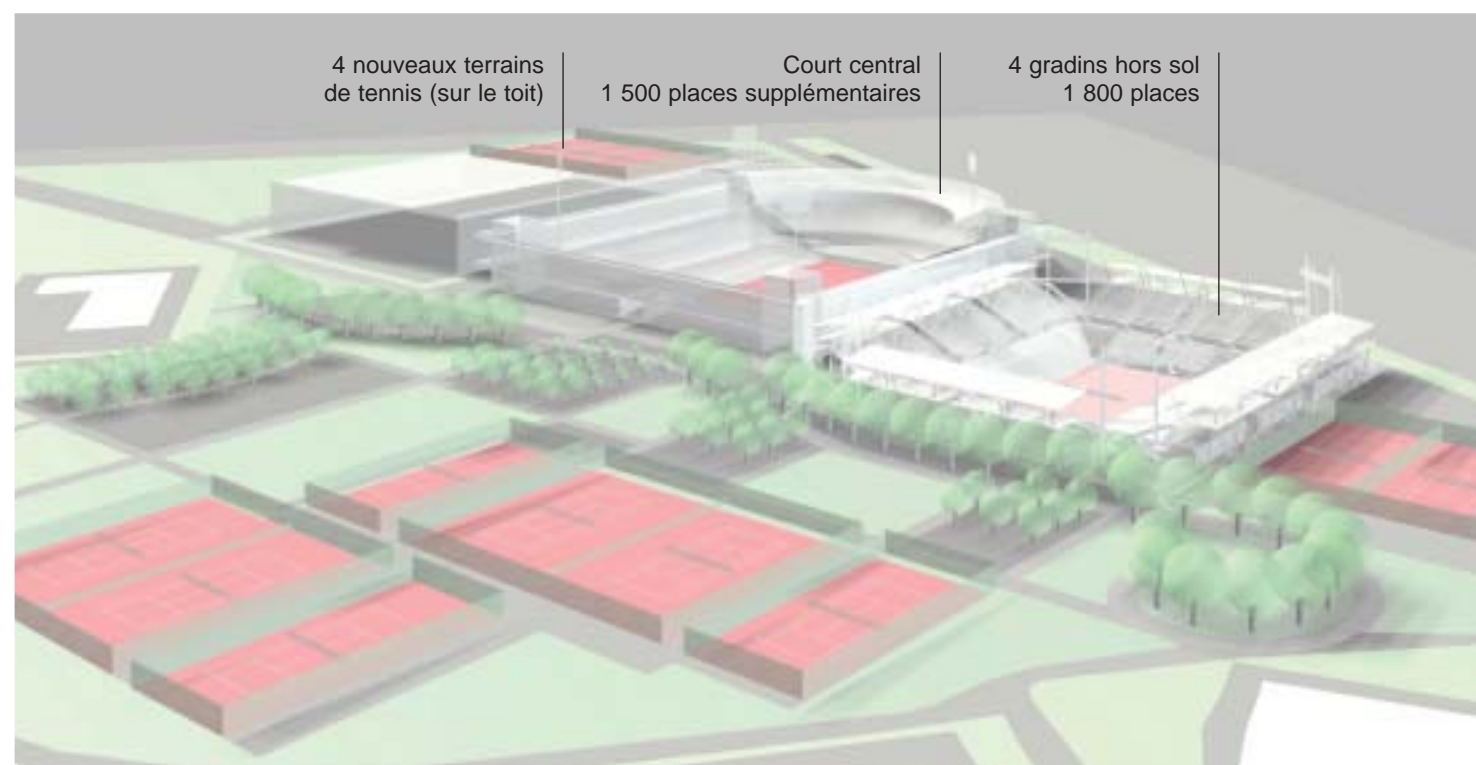
Agrandissement des tennis intérieurs



PHASE 2 - 2004

TRAVAUX :

- Construction de 6 gradins hors sol, court n° 1
- Aménagement paysager
- Re-localisation des terrains de tennis



PHASE 3 - PERSPECTIVE D'AVENIR

TRAVAUX :

- 4 terrains de tennis sur le toit
- 4 gradins hors sol court n° 1
- 1 500 places supplémentaires Court central



Parc Jarry

9. LE PROJET ET LA COMMUNAUTÉ

Le projet présenté aux citoyens et aux citoyennes est le fruit du travail constant – depuis plus d'un an – de l'équipe de Tennis Canada, de ses conseillers et des professionnels de la Ville de Montréal.

En quelques lignes, nous reprenons ici les points saillants du projet de réaménagement et de développement du parc Jarry afin de permettre de mieux en apprécier les principales caractéristiques.

Une nouvelle accessibilité aux espaces verts

Le réaménagement du Centre de tennis du parc Jarry permettra de maintenir et d'améliorer les espaces verts actuels du parc, d'en accroître l'accessibilité et la convivialité pour tous ses usagers. Des investissements substantiels, soit quelque 750 000 \$, seront faits en aménagement paysager pour le bénéfice de la communauté.

Une promenade et des espaces de détente

Le redéploiement de cinq courts de tennis favorisera la circulation piétonnière entre les quartiers Parc-Extension et Villeray et offrira de meilleures aires de détente et de marche aux promeneurs. Cette ouverture à l'ouest longeant le nouveau court n° 1 créera des espaces accessibles à tous. De plus, la place devant le stade central sera ouverte sur la plaine du parc.

Un nouvel amphithéâtre sportif, communautaire et culturel

Outre quelques grands spectacles et événements culturels ou sportifs, le CTPJ pourra par ailleurs accueillir des activités communautaires pour le plus grand bénéfice des citoyens et citoyennes de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension.

Le stationnement et la circulation

Le stationnement actuel – sis rue Faillon – sera réaménagé, se fera plus fonctionnel, et conservera à peu près la même capacité bien que de moindre superficie.

Par ailleurs, on appliquera une série de mesures qui permettront de réduire l'impact de la circulation pendant la tenue des événements. Par exemple, en créant un lien Nord-Sud, le long de la voie ferrée, entre les rues Faillon et Jarry, en étendant le service de navettes à des stationnements un peu plus en périphérie du secteur, et en encourageant l'utilisation du transport en commun et de tous moyens non motorisés.

Le développement d'un sport accessible

Le réaménagement du CTPJ vient répondre à la demande croissante de Tennis Montréal, de la Fédération québécoise de tennis et de Tennis Canada pour le tennis de loisir et la tenue de compétitions et d'activités d'encadrement pour la relève.

Un rendez-vous avec l'histoire et l'avenir du parc Jarry

Tennis Canada croit fermement avoir conçu un projet positif et constructif pour l'avenir du parc Jarry. Cela s'est fait en prenant le pouls de la population grâce notamment à plusieurs rencontres avec des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement. Ceux-ci provenaient de tous les milieux, d'associations diverses, de conseils d'administration (tant des propriétaires de condominiums voisins que des milieux d'affaires et culturel). Ces rencontres d'échanges et de discussions ont permis de faire évoluer le projet en fonction des commentaires et des préoccupations exprimés par les participants. Tennis Canada a été à l'écoute.

Par sa démarche, Tennis Canada s'est montré sensible aux demandes des résidents riverains et aux besoins de tous les citoyens habitant dans l'aire de desserte du parc, afin d'assurer la cohérence du concept d'aménagement du parc et de son design. Ceci étant, Tennis Canada ne doute pas par ailleurs qu'il faudra également tenir compte et concilier les attentes de la population aux besoins des usagers du parc Jarry et des milliers d'amateurs, grands et petits, qui fréquentent le CTPJ, les tournois et autres événements qui s'y tiennent.

Tennis Canada est confiant de voir les citoyens adhérer au projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry. Non seulement ce projet répond-il à l'ensemble des besoins de la population de l'arrondissement, des amateurs de tennis montréalais et de la relève québécoise, mais il est à la mesure des autres grands événements internationaux qui caractérisent désormais Montréal et dont les impacts économiques et touristiques sont majeurs.

10. LES PROFESSIONNELS ET LES CONSULTANTS

PROFESSIONNELS :

Architectes :

Aedifica
4521, rue Clark,
Suite 300
Montréal, Québec H2T 2T3

Provencher Roy et Associés, architectes
276, rue Saint-Jacques,
Bureau 210
Montréal, Québec H2Y 1N3

Architectes de paysage :

Groupe Cardinal & Hardy, Aménagement et design urbain
377, De la Commune Ouest
Montréal, Québec H2Y 2E2

Gestion de projet :

COPRIM Inc.
1, Place Ville-Marie,
bureau 1430
Montréal, Québec H3B 2B2

CONSULTANTS :

Bouthillette, Parizeau & Associés inc.
9825, rue Verville
Montréal, Québec H3L 3E1

Calculatec
4455, rue Saint-Hubert
Montréal, Québec H2J 2X1

CIMA+
276, rue St-Jacques, Suite 725
Montréal, Québec H2Y 1N3

BRAIN inc.
825, chemin Kenilworth,
Mont-Royal (Québec) H3R 2R2

Aedifica

PROVENCHER ROY+ASSOCIÉS ARCHITECTES **PRAA**

GRUPE CARDINAL HARDY

COPRIM

ANNEXE 1

Liste des événements non tennistiques au CTPJ, 1997-2002

1997

- 5 août : spectacle Bob Dylan (4 200 personnes)
- 17 août : spectacle Lilith Fair (9 100 personnes)
- 27 août : spectacle Classic Queen (3 300 personnes)
- 31 août : spectacle de Cream '97 (11 000 personnes)

1998

- 21 janvier : Olympiade Bristol Meyers (800 personnes)
- 28 janvier : spectacle Panterra (5 400 personnes)
- 2 mai : spectacle Dave Mathews Band (6 200 personnes)
- 23 juin : spectacle Insomnia (7 000 personnes)
- 4 juillet : spectacle MetalMania (4 300 personnes)
- 23 juillet : spectacle Smokin Grooves (5 900 personnes)

1999

- 14 et 15 mai : festivités C.R.A.I.C. (2 000 personnes par jour)
- 11 novembre : spectacle Blink 182 (5 200 personnes)
- 31 décembre : spectacle Snowball (5 100 personnes)

2000

- 1 janvier : spectacle Day 1 (1 800 personnes)
- 28 octobre : spectacle Freaky Halloween (3 100 personnes)

2001

- 5 février : tournage de film Max Films
- 27 avril : tournage Bell Mobilité
- 11 mai : Gala du Tourisme (2 500 personnes)
- 11 août : spectacle Carnaval Latino (4 800 personnes)
- 16 août : tournage émission La Fureur (10 000 personnes)
- 1 septembre : spectacle Cream 2001 (6 200 personnes)

2002

- 15 mars : spectacle Bad Religion (6 500 personnes)
- 15 avril : tournage d'une émission télé Do This At Home
- 1 juin : Salon de la voiture (4 200 personnes)
- 9-14 juillet : Internationale de Volleyball (38 000 personnes)
- 24 août : la Lutte Jacques Rougeau (2 000 personnes)
- 31 août : spectacle Cowboys Fringants & Plume Latraverse (8 900 personnes)
- 4 septembre : spectacle de Slayer (3 700 personnes)

ÉVÉNEMENTS ANNUELS

- Gala du Jewish General Hospital (2 000 personnes)
- Tour de l'Île de Montréal (45 000 personnes)
- Tour des enfants (9 000 personnes)
- Soirée de Noël Provigo (3 000 personnes)
- Fête de Noël Banque Laurentienne (2 000 personnes)
- Gala ORT (2 500 personnes)

ANNEXE 2

Communiqué

Pour diffusion immédiate
Source : Tennis Canada

Projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry Tennis Canada prend des engagements envers les usagers du parc





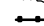
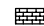



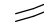



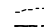


(Montréal, le 14 juillet 2002) - Le directeur de Tennis Canada à Montréal, monsieur Eugène Lapierre, a fait part en juillet dernier de la série de sept engagements que Tennis Canada prend envers les usagers et les voisins du parc Jarry dans le cadre du projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis.

Ainsi, Tennis Canada s'engage à :

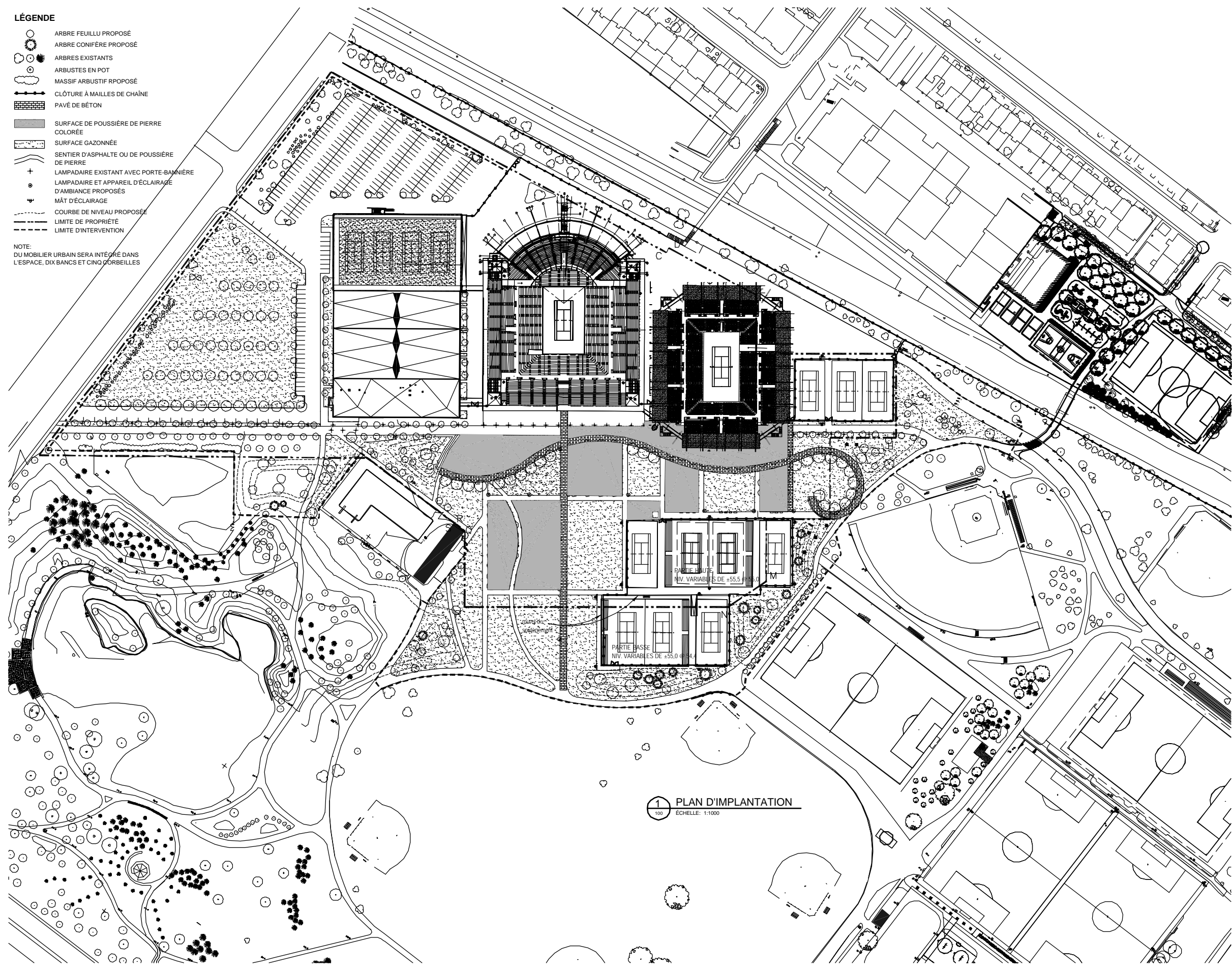
- 1 • Maintenir et améliorer les espaces verts actuels du parc Jarry, en accroître l'accessibilité et la sécurité.
- 2 • Sauvegarder la piscine publique actuelle, si tel est le vœu de la Ville de Montréal.
- 3 • À la lumière des résultats d'études réalisées récemment, mettre en place des moyens concrets pour réduire la circulation dans le quartier et faciliter le stationnement des résidents du secteur pendant les neuf (9) jours des Internationaux de tennis en favorisant l'implantation :
 - d'un service de navettes;
 - de supports à vélos;
 - d'une aire pour taxis;
 - de nouvelles places de stationnement public à même les espaces existants sur les terrains actuels.
- 4 • Continuer d'agir en bon citoyen corporatif :
 - à titre de partenaire de la Ville de Montréal pour la gestion des aires de tennis;
 - en collaborant pleinement au plan d'aménagement du parc Jarry;
 - en respectant, à titre de locataire, ses engagements contractuels et le bail signé avec la Ville de Montréal.
- 5 • Organiser des rencontres d'informations, d'échanges et de consultations, en plus de coopérer et de participer aux consultations publiques requises par l'administration municipale.
- 6 • Consacrer environ un demi million de dollars à l'aménagement paysager autour et sur le site de Tennis Canada.
- 7 • Développer des liens privilégiés avec la communauté locale, ses voisins immédiats et les résidents du quartier.

Le Centre de tennis du parc Jarry, un équipement sportif de premier plan dans la région de Montréal, accueille les Internationaux de tennis du Canada, organisés par Tennis Canada, un organisme sans but lucratif. Ces compétitions obtiennent une couverture médiatique mondiale et contribuent à la renommée de Montréal, en plus de participer financièrement au développement du tennis, un loisir de qualité à prix accessible.

LÉGENDE

-  ARBRE FEUILLU PROPOSÉ
-  ARBRE CONIFÈRE PROPOSÉ
-  ARBRES EXISTANTS
-  ARBUSTES EN POT
-  MASSIF ARBUSTIF PROPOSÉ
-  CLÔTURE À MAILLES DE CHÂÎNE
-  PAVÉ DE BÉTON
-  SURFACE DE POUSSIÈRE DE PIERRE COLORÉE
-  SURFACE GAZONNÉE
-  SENTIER D'ASPHALTE OU DE POUSSIÈRE DE PIERRE
-  LAMPADAIRE EXISTANT AVEC PORTE-BANNIÈRE
-  LAMPADAIRE ET APPAREIL D'ÉCLAIRAGE D'AMBIANCE PROPOSÉS
-  MÂT D'ÉCLAIRAGE
-  COURBE DE NIVEAU PROPOSÉE
-  LIMITE DE PROPRIÉTÉ
-  LIMITE D'INTERVENTION

NOTE:
DU MOBILIER URBAIN SERA INTÉGRÉ DANS
L'ESPACE, DIX BANCS ET CINQ CORBEILLES



1 PLAN D'IMPLANTATION
ÉCHELLE: 1:1000

LE CONSORTIUM

EDIFICA/PROVENCHER-ROY ET ASSOCIÉS
ARCHITECTES

4021 rue Clon, Suite 300
Montréal (Québec)
G2H 2T3
T: 514.844.6611
F: 514.844.1845

Consultants:
Aménagement paysager:

CARDINAL HARDY ET ASSOCIÉS
377 Quai, rue de la Commune
Montréal (Québec)
Canada H3B 2E2
T: 514.844.1818
F: 514.844.4545

Arpentage:

GERMANTINE SDR
3032rueprospérité, suite 209
Montréal (Québec)
Canada H3H 1Z7
T: 514.321.1801
F: 514.321.1098

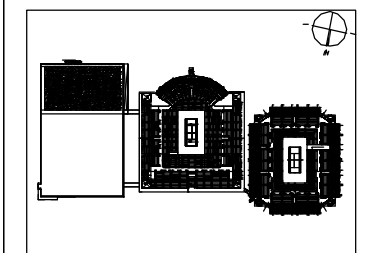
Gestion de projet:

COFFIN INC.
1, Place Vite-Hérick Bureau 4127
Montréal (Québec)
Canada H3B 3P6
T: 514.875.5982
F: 514.397.0348

ÉMISSIONS

NO.	DESCRIPTION	VER. PAR	DATE
00	MODIFICATION DE ZONAGE ET PLAN D'ENSEMBLE	GF	27-09-2002
01	MODIFICATION DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME	GF	07-10-2002
02	MODIFICATION DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME	GF	28-10-2002
03	MODIFICATION DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME	GF	08-11-2002

PLAN CLÉ



CLIENT



TennisCanadaStadeJarry

PROJET
TENNIS CANADA - REAMENAGEMENT

PARC JARRY
MONTREAL, QUEBEC
1:CPJ-04-02

DESSIN

CENTRE DE TENNIS
PLAN D'IMPLANTATION

DESSINE PAR KF	PAGE
ÉCHELLE 1:1000	A100
DERNIÈRE MODIFICATION 08-11-2002	

H:\1-ARCHITECTURE\ARCHITECTURE\DESSINS\PLANS

Consultants:

Aménagement paysager:

CARDINAL HARDY ET ASSOCIES
377 Queen, rue de la Commune
Montréal (Québec)
Canada H2T 2E2
T 514.844.1818
F 514.844.4545

Arpentage:

GERMANTINE SDR
3032 rue St-Jacques, suite 209
Montréal (Québec)
Canada H3T 1Z7
T 514.387.1801
F 514.387.1098

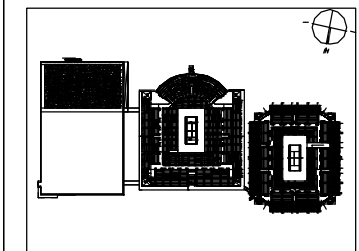
Gestion de projet:

CCPM INC.
1, Place Vite-Hook Bureau 4127
Montréal (Québec)
Canada H3B 3P9
T 514.875.5982
F 514.387.0545

EMISSIONS

NO.	DESCRIPTION	VER. PAR	DATE
00	MODIFICATION DE ZONAGE ET PLAN D'ENSEMBLE	GF	27-09-2002
01	MODIFICATION DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME	GF	07-10-2002
02	MODIFICATION DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME	GF	28-10-2002

PLAN CLÉ



CLIENT



TennisCanadaStadeJarry

PROJET
TENNIS CANADA - REAMENAGEMENT

PARC JARRY
MONTREAL, QUEBEC

1-CPJ-04-02

DESSIN

COURT #1
PLAN NIVEAU 2 ET PLAN DE TOIT

DESSINE PAR

KF

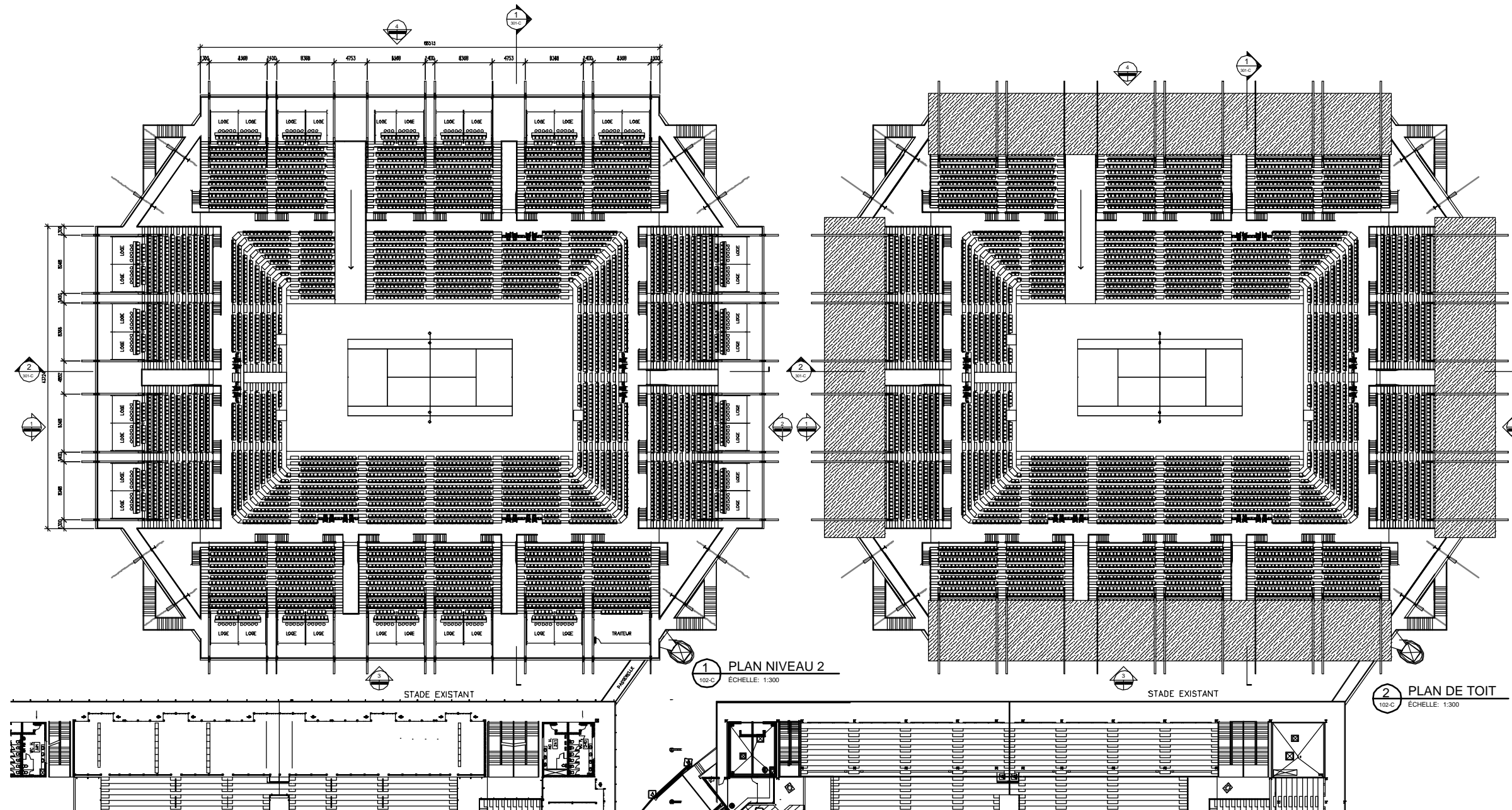
ECHELLE

1:300

DERNIERE MODIFICATION

08-11-2002

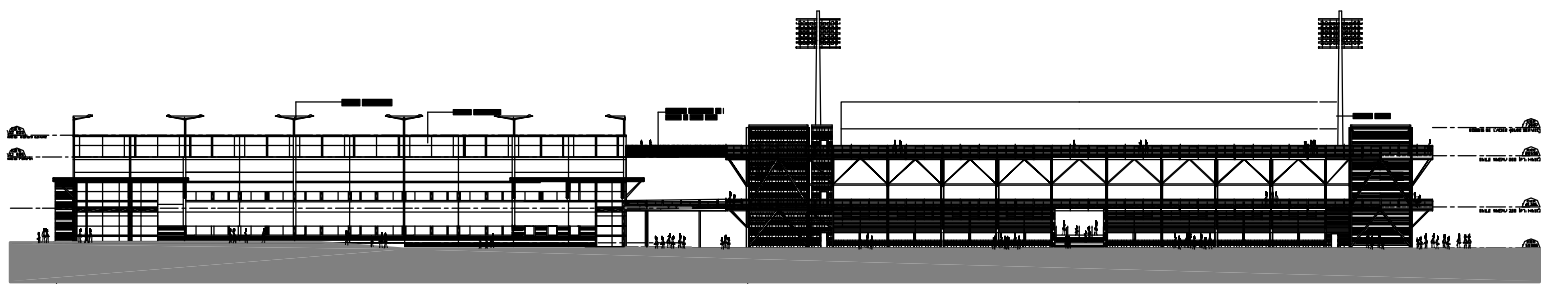
A102-C



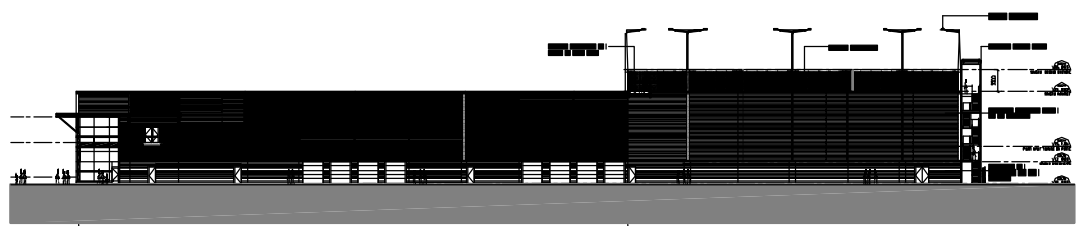
1 PLAN NIVEAU 2
102-C ECHELLE: 1:300

2 PLAN DE TOIT
102-C ECHELLE: 1:300

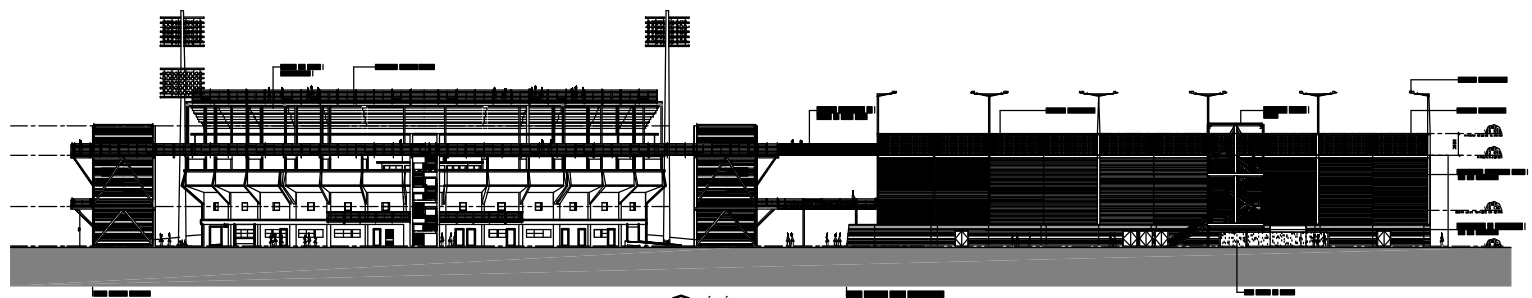
H:\1-ARCH\TOP\ARCH\DESSINS\PLANS\COURT_#1



1 ÉLÉVATION NORD
Echelle: 1/300



2 ÉLÉVATION OUEST
Echelle: 1/300



3 ÉLÉVATION SUD
Echelle: 1/300

LE CONSORTIUM
ADIFCA/PROVENCHER ROY ET ASSOCIES
ARCHITECTES

1051 rue Queen, Suite 300
Montréal, Québec
H3M 1S1
T 514 392-1111
F 514 392-1110

Consultants:
Aménagement paysager:

REGIONAL, ROY ET ASSOCIES
177 Queen, rue de la Concorde
Montréal, Québec
H3A 1K1
T 514 392-1111
F 514 392-1110

Architecte:
CONSORTIUM ADIFCA
1051 rue Queen, Suite 300
Montréal, Québec
H3M 1S1
T 514 392-1111
F 514 392-1110

Client de projet:

ADIFCA INC.
177 Queen, rue de la Concorde
Montréal, Québec
H3A 1K1
T 514 392-1111
F 514 392-1110

ÉMISSIONS

NO	DESCRIPTION	CF	DATE
00	MODIFICATION DE ZONAGE PLAN GÉNÉRAL	CF	27-09-2002
01	MODIFICATION DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME	CF	07-10-2002
02	MODIFICATION DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME	CF	28-10-2002

CLIENT



TennisCanadaStadeJarry

PROJET
TENNIS CANADA - REAMENAGEMENT

PARC JARRY
MONTREAL, QUEBEC

13/01/04-03

DESSIN

BÂTIMENT TENNIS INTÉRIEUR
ÉLÉVATIONS NORD, SUD ET OUEST

ÉT	01
1/300	01
08-11-2002	01

A301-TI

H.S. / ADIFCA / PROVENCHER ROY ET ASSOCIES ARCHITECTES

